



LES TRAVAUX DE L'OCDE EN MATIÈRE DE **FISCALITÉ**



2021

LES TRAVAUX DE L'OCDE EN MATIÈRE DE FISCALITÉ

- 2** À propos de l'OCDE
- 3** Introduction par Pascal Saint-Amans et Grace Perez-Navarro
- 6** Les travaux fiscaux de l'OCDE en chiffres
- 7** La fiscalité à l'ère du COVID-19
- 9** L'OCDE et le G20 : notre partenariat dans le domaine fiscal
- 12** Réformer les règles fiscales internationales
Le projet BEPS
- 16** Projecteur sur les principaux instruments de l'OCDE dans le domaine fiscal
- 19** Les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie
- 24** Améliorer la transparence et l'échange de renseignements
- 35** Délinquance fiscale et autres flux financiers illicites
- 37** Projecteur sur les flux financiers illicites
- 39** Renforcer l'administration fiscale
- 44** Projecteur sur le Réseau en faveur de la parité
- 45** Promouvoir la mobilisation des ressources intérieures
- 48** Projecteur sur l'initiative Inspecteurs des impôts sans frontières
- 52** Analyse des politiques fiscales
- 58** Projecteur sur la fiscalité environnementale
- 62** Impôts sur la consommation
- 66** Qui nous sommes et ce que nous faisons
- 70** L'équipe
- 72** Instruments juridiques et publications phares
- 73** Liens rapides
- 74** Plus d'informations sur les travaux de l'OCDE liés à la fiscalité

À propos de l'OCDE

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est une organisation internationale qui œuvre à la mise en place de politiques meilleures pour une vie meilleure. Notre objectif est de promouvoir des politiques publiques qui favorisent la prospérité, l'égalité des chances et le bien-être de tous. Nous nous appuyons sur 60 ans d'expérience et de connaissances pour mieux préparer le monde de demain.

En collaboration avec les gouvernements, les responsables de l'action publique et les représentants de la société civile, nous établissons des normes internationales fondées sur des données factuelles et élaborons des solutions en réponse à un large éventail de défis sociaux, économiques et environnementaux. De l'amélioration des performances économiques à la création d'emplois, de la promotion de systèmes éducatifs efficaces à la lutte contre la fraude fiscale internationale, nous sommes un forum et un centre de connaissances unique en son genre, au service de la collecte et de l'analyse de données, de la confrontation des expériences, du partage de bonnes pratiques et de conseils sur les politiques publiques. Nos normes, programmes et initiatives contribuent à orienter et à concrétiser les réformes dans plus de 100 pays à travers le monde, en se fondant sur notre expérience collective et nos valeurs communes.

Les 38 pays membres que nous comptons actuellement se répartissent sur l'ensemble du globe, de l'Amérique du Nord et du Sud à l'Europe et jusqu'à l'Asie-Pacifique. Les derniers pays à avoir rejoint l'OCDE sont le Costa Rica en mai 2021 et la Colombie en avril 2020. L'OCDE travaille en étroite collaboration avec des Partenaires clés, parmi les plus grandes économies de la planète : l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, l'Inde et l'Indonésie. Ils participent au quotidien aux travaux de l'OCDE, apportent des points de vue essentiels et renforcent la pertinence des débats sur les politiques à mener.

Introduction par Pascal Saint-Amans et Grace Perez-Navarro

La fiscalité est au cœur de tout projet de bâtir des sociétés plus inclusives, plus fortes et plus justes. La pandémie de COVID-19 a renforcé le rôle essentiel que des politiques fiscales saines et des administrations fiscales efficaces peuvent jouer pour aider les individus et les entreprises à surmonter cette épreuve et à s'acheminer vers un avenir plus prometteur et plus durable.

Le Centre de politique et d'administration fiscales (CTPA, selon l'acronyme anglais) de l'OCDE réunit un ensemble d'experts fiscaux qui appuient les travaux du Comité des affaires fiscales (CAF) et de ses forums, groupes de réflexion et groupes de travail spécialisés, ainsi que ceux du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales. Nos travaux couvrent des questions de portée nationale et internationale, dans le domaine des impôts directs et indirects. Ils s'appuient sur des relations solides avec les membres de l'OCDE et sur la participation sur un pied d'égalité de nombreux pays non membres, pays du G20 et pays en développement, et bénéficient de l'éclairage de représentants des entreprises et de la société civile. Grâce à cette approche

inclusive, les solutions élaborées sont en phase avec une économie moderne, mondialisée et numérique.

Nos travaux trouvent leurs origines dans la levée des obstacles fiscaux aux échanges et aux investissements internationaux.

Le Modèle de Convention fiscale de l'OCDE, qui vise à réduire la double imposition et est à la base de plus de 3 000 conventions fiscales bilatérales, constitue une composante fondamentale de l'architecture fiscale internationale depuis plus de 50 ans. De même, les Principes de l'OCDE applicables en matière de prix de transfert à l'intention des entreprises multinationales et des administrations fiscales sont largement employés à l'échelle mondiale.

Le rôle joué par le CTPA pour établir des normes au niveau mondial et favoriser le consensus a permis des avancées substantielles au cours de la dernière décennie pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Grâce à nos efforts pour accroître la transparence fiscale et l'échange de renseignements entre administrations fiscales, nous avons contribué à mettre fin au secret bancaire à des fins fiscales. En 2019, des renseignements ont été échangés sur 84 millions de comptes bancaires pour une valeur de 10 000 milliards EUR. Le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, qui suit la mise en œuvre des normes de transparence fiscale et d'échange de renseignements, rassemble 162 pays et juridictions membres qui travaillent sur un pied d'égalité. Le Cadre inclusif OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS), qui réunit près de 140 membres ayant pour mission de **combattre l'évasion fiscale des entreprises multinationales**, met en œuvre les mesures issues du projet BEPS pour faire en sorte que les impôts soient acquittés dans le pays où la valeur est créée. Ils unissent également leurs efforts pour relever les défis fiscaux soulevés par la transformation numérique de l'économie, un enjeu exacerbé par la pandémie de COVID-19.

En outre, nous avons considérablement augmenté l'aide aux pays en développement pour renforcer leurs capacités, en mettant en évidence les liens entre fiscalité et développement et en nous attachant à améliorer la mobilisation des ressources intérieures, notamment dans le contexte des

Objectifs de développement durable. L'OCDE s'est associée au Fonds monétaire international (FMI), aux Nations Unies et au Groupe de la Banque mondiale pour créer la Plateforme sur la collaboration fiscale, qui vise à mieux coordonner le soutien et les services aux pays en développement. Par le biais d'initiatives telles que l'initiative Inspecteurs des impôts sans frontières, menée conjointement par l'OCDE et le PNUD, nous avons développé l'assistance sur place aux administrations fiscales des pays en développement, aboutissant à plus de 775 millions USD de recettes fiscales supplémentaires. L'Académie internationale de l'OCDE pour les enquêtes sur les délits à caractère financier et fiscal a formé près de 1 300 fonctionnaires dans le monde.

Au fil des ans, nous avons également enrichi et amélioré nos statistiques et nos bases de données, qui permettent aux pays de se comparer les uns aux autres sur la base de données spécifiques et fiables et de critères objectifs. La *base de données mondiale des Statistiques des recettes publiques*, produite en partenariat avec les pays et organisations régionales, constitue la plus grande source publique disponible de statistiques fiscales comparables, couvrant plus de 100 pays et juridictions. Les données que nous recueillons éclairent nos analyses approfondies d'un large éventail de sujets, y compris l'impact des régimes fiscaux sur les marchés du travail, l'innovation, le changement climatique, l'égalité hommes-femmes et la croissance économique, à l'appui des efforts déployés dans le monde entier pour élaborer des approches économiques

qui renforcent la croissance et la durabilité tout en favorisant l'équité et l'inclusivité.

Enfin, le CTPA, en collaboration avec le Forum sur l'administration fiscale, procure aux gouvernements une expertise reconnue internationalement et des analyses comparatives afin d'améliorer l'administration de l'impôt, la conformité et la certitude, autant de facteurs essentiels pour



Pascal Saint-Amans,
Directeur, Centre
de politique et
d'administration fiscales

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large 'P' and 'S' intertwined, written over three horizontal lines.

aider les pays à soutenir les entreprises et les ménages pendant la crise du COVID-19.

Notre ambition est de contribuer à renforcer la capacité des pays du monde entier à améliorer leurs systèmes fiscaux et à concevoir et déployer des réformes fiscales équitables et efficaces, de nature à promouvoir des économies résilientes et durables sur le long terme.



Grace Perez-Navarro,
Directrice adjointe,
Centre de politique et
d'administration fiscales

A handwritten signature in black ink, written in a cursive style, appearing to read 'Grace Perez-Navarro', written over three horizontal lines.

Les travaux fiscaux de l'OCDE en chiffres

38 PAYS MEMBRES

Allemagne	Israël
Australie	Italie
Autriche	Japon
Belgique	Lettonie
Canada	Lituanie
Chili	Luxembourg
Colombie	Mexique
Corée	Norvège
Costa Rica	Nouvelle-Zélande
Danemark	Pays-Bas
Espagne	Pologne
Estonie	Portugal
États-Unis	République
Finlande	slovaque
France	République
Grèce	tchèque
Hongrie	Royaume-Uni
Irlande	Slovénie
Islande	Suède
	Suisse

+135 pays et juridictions participent au Cadre inclusif sur le BEPS (érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices).

+160 membres du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales.

+140 pays et juridictions adhèrent à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale.

95 pays et juridictions, représentant plus de 1 700 conventions fiscales bilatérales, ont signé la Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices.

+100 pays et juridictions se sont engagés à mettre en œuvre l'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers.

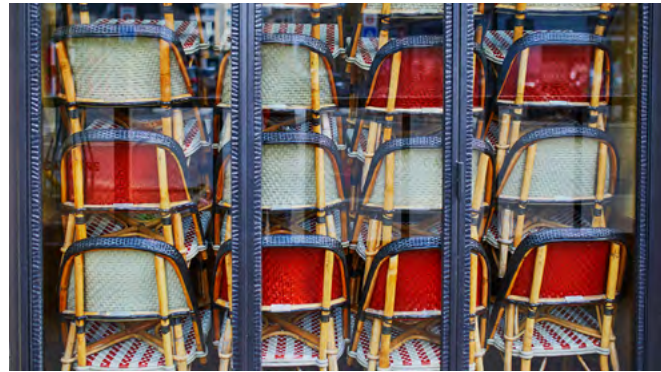
+200 agents du Secrétariat issus de plus de **40** pays.

La fiscalité à l'ère du COVID-19

Le CTPA a réagi promptement face à la crise du COVID-19 en fournissant des données, des conseils et des outils pour aider l'ensemble des pays à adapter leurs politiques et leurs administrations fiscales afin de maintenir les ménages et les entreprises à flot pendant toute la pandémie.

Le rapport de 2020, intitulé *Les réponses de politiques fiscale et budgétaire à la crise du coronavirus : Accroître la confiance et la résilience*, résume les réponses des politiques fiscale et budgétaire de plus de 120 juridictions à la crise du COVID-19, et propose un cadre d'action permettant de moduler les politiques fiscales au cours des différentes phases de la crise. Il incite les pays à soutenir avant tout les systèmes de santé et la reprise, puis à adapter leurs politiques fiscales aux transformations sociales et économiques qui englobent notamment les bouleversements entraînés par la pandémie de COVID-19. Au-delà des mesures nationales, les questions de fiscalité et de coopération internationales resteront prioritaires, à l'heure où les États élaborent des plans de reprise pour renouer avec la croissance.

Les 53 membres du Forum de l'OCDE sur l'administration fiscale (FAF) ont agi de façon rapide et pragmatique afin d'atténuer les effets de la crise du COVID-19 sur les contribuables et sur



le fonctionnement quotidien des administrations fiscales. Ils ont ainsi organisé des réunions virtuelles à grande échelle pour partager leurs connaissances et leur expérience afin de traiter des aspects particuliers de la pandémie, et produit de nombreuses notes contenant des exemples et des conseils pour aider les administrations fiscales du monde entier à échafauder leurs propres réponses nationales. Ces notes comprenaient des publications sur les mesures prises pour aider les contribuables, assurer la continuité de l'activité pendant la pandémie, planifier la phase de reprise et soutenir les administrations au sens large. Le FAF prévoit d'étudier les

nouvelles méthodes de travail expérimentées par différentes administrations pendant la crise, de produire un manuel sur les implications du télétravail et de mener une étude comparative de la résilience numérique.

En collaboration avec des organisations fiscales régionales, le CTPA a organisé quatre dialogues régionaux sur la politique fiscale, l'administration fiscale et la continuité de l'activité dans le contexte du COVID-19, afin d'aider les pays à relever les défis posés par la crise. Ces quatre ateliers ont réuni plus de 350 responsables fiscaux de plus de 50 juridictions, et ont été organisés avec le Forum africain sur l'administration fiscale (ATAF), la Banque asiatique de développement (BAD), la Commonwealth Association of Tax Administrators (CATA), la Pacific Islands Tax Administrators Association (PITAA), la Caribbean Organisation of Tax Administrators (COTA) et la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Des réunions en lien avec les Statistiques des recettes publiques ont également eu lieu pour analyser l'impact du COVID-19 sur les recettes fiscales et les réponses des pouvoirs publics, en mettant l'accent sur l'Afrique, la région Asie-Pacifique et l'Amérique latine.

Enfin, l'OCDE s'est intéressée à des questions spécifiques de fiscalité internationale qui ont été soulevées par la pandémie de COVID-19. Dans le domaine des conventions fiscales, des orientations ont été diffusées en avril 2020, puis actualisées en janvier 2021, sur les répercussions pour les travailleurs transfrontaliers et les individus qui, du fait des restrictions de déplacement, se sont retrouvés bloqués dans un pays qui n'est pas leur pays normal de résidence. En outre, l'OCDE a publié des orientations, en décembre 2020, sur les problèmes de prix de transfert en lien avec l'analyse de comparabilité, le traitement des pertes, les aides d'État et les accords préalables en matière de prix de transfert (APP), compte tenu de la situation économique provoquée par la pandémie.

Le CTPA et le Comité des affaires fiscales (CAF) continueront de fournir des données de grande qualité, des conseils d'action et une aide pratique aux administrations fiscales, alors que les pouvoirs publics, les entreprises et les individus font toujours face aux conséquences économiques et sociales de la pandémie.



LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS (COVID-19)
POUR UN EFFORT MONDIAL



L'OCDE et le G20 : notre partenariat dans le domaine fiscal

Au cours de la dernière décennie, forts de notre longue expérience et de notre large gamme de compétences sur les questions de fiscalité internationale, nous nous sommes associés au G20 pour refondre entièrement l'architecture fiscale internationale et accroître la transparence fiscale.

Notre partenariat avec le G20 en matière fiscale s'articule autour de quatre piliers : contrer l'évasion fiscale, y compris relever les défis fiscaux soulevés par la transformation numérique ; accroître la transparence fiscale et l'échange de renseignements ; promouvoir des politiques fiscales au service d'une croissance solide, durable et inclusive ; et enfin, faire de l'outil fiscal un vecteur de développement.

Contre l'évasion fiscale

Avec la transformation rapide de l'économie mondiale et les nouvelles pratiques des entreprises, l'OCDE a admis que les règles fiscales internationales, basées sur des concepts élaborés il y a un siècle, devaient être profondément remaniées pour empêcher que les bénéfices d'entreprises multinationales

puissent être transférés hors de la juridiction où ont lieu les activités économiques et la création de valeur.

Le projet OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS), lancé par le G20 en 2013, a produit un ensemble de 15 rapports en octobre 2015, approuvés par le Conseil de l'OCDE et par les ministres des Finances et dirigeants des pays du G20. Cet ensemble de mesures s'est traduit par des transformations sans précédent du système fiscal international. Il a également conduit en 2016 à la création du Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS, qui rassemble aujourd'hui plus de 135 pays et juridictions agissant sur un pied d'égalité pour améliorer les normes et veiller à la bonne mise en œuvre des mesures BEPS via un solide processus d'examen par les pairs.

Répondre aux défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie

La priorité actuelle de l'OCDE et du G20 est de traiter les conséquences, sur le plan de l'impôt sur les bénéfices, de la

transformation numérique de l'économie, basée sur l'approche autour de deux piliers approuvée par le Cadre inclusif en 2020. Le Pilier Un porte sur la répartition des droits d'imposition entre pays, et le Pilier Deux viserait à garantir qu'un niveau minimum d'imposition soit payé par les multinationales. Les projets de rapports (*Blueprints*) sur les deux Piliers ont été approuvés par le G20 en octobre, accompagnés de l'analyse d'impact économique des mesures proposées. D'autres travaux de nature politique et technique devront être menés afin de parvenir à une solution d'ici la mi-2021, comme demandé par le G20.

Améliorer la transparence et l'échange de renseignements

Avec le soutien du G20 qui a annoncé la « fin du secret bancaire » en avril 2009, l'OCDE a restructuré le [Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales \(le Forum mondial\)](#), chargé de suivre la bonne mise en œuvre de la [norme de transparence et d'échange de renseignements sur demande](#). Grâce à une approche fondée sur le consensus, le Forum mondial compte aujourd'hui plus de 160 juridictions qui se sont toutes engagées à appliquer la norme d'échange de renseignements sur demande. Le Forum mondial, par le biais d'un processus rigoureux d'examen par les pairs, évalue le respect de la norme d'échange de renseignements sur demande par les juridictions, formule des recommandations et attribue une notation globale par rapport à la norme.

En réponse à un appel du G20 pour accroître la transparence fiscale, l'OCDE a également élaboré une Norme commune de déclaration (NCD) pour [l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers](#). Approuvée par les dirigeants des pays du G20 en novembre 2014, la norme de l'OCDE sur l'échange automatique établit de nouvelles règles du jeu en matière de détection et de dissuasion de la fraude fiscale, en permettant aux États de repérer les actifs transférés à l'étranger qui jusqu'alors passaient inaperçus.

Une centaine de juridictions ont déjà débuté l'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers, et plus de 115 juridictions devraient le faire d'ici 2023. Le Forum mondial a publié sa première évaluation des cadres juridiques mis en place en vue d'appliquer la norme d'échange automatique, et a commencé les examens par les pairs de leur efficacité en pratique.

À ce jour, les travaux sur la transparence fiscale sont un franc succès, puisqu'ils ont permis d'identifier plus de 107 milliards de recettes fiscales supplémentaires dans le monde. En 2019, des renseignements sur 84 millions de comptes bancaires ont été échangés, pour une valeur de près de 10 000 milliards EUR.

Promouvoir des politiques fiscales au service d'une croissance solide et inclusive et d'un environnement durable

La politique fiscale peut être un puissant moteur structurel à l'appui d'une croissance forte, durable et inclusive. En tant qu'instrument d'action, elle peut apporter des réponses à certains des défis les plus impérieux de notre époque, y compris l'atonie de la croissance mondiale, le ralentissement des gains de productivité, le creusement des inégalités, le vieillissement démographique et la nécessité d'assurer la viabilité écologique. Conscient de ce potentiel, le G20 réfléchit avec les experts de l'OCDE aux moyens de mobiliser la politique fiscale au service de l'innovation et de la croissance inclusive, et de garantir la sécurité juridique nécessaire à l'investissement et aux échanges, notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19. La fiscalité environnementale représente aussi un domaine clé de collaboration entre l'OCDE et le G20 sous Présidence italienne.

Faire de l'outil fiscal un vecteur de développement

L'importance cruciale de disposer de systèmes fiscaux efficaces pour mobiliser les ressources intérieures est de plus en plus reconnue par le G20 et dans les débats sur le financement du développement, dans le cadre de l'engagement mondial en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Dans ce contexte, l'un des principaux axes des travaux de l'OCDE et du

G20 en matière fiscale consiste à faire en sorte que les besoins des pays à tous les stades du développement soient pris en compte. Le déploiement de programmes de renforcement des capacités, y compris de l'initiative OCDE/PNUD Inspecteurs des impôts sans frontières, prend de l'ampleur et a déjà généré des résultats tangibles : plus de 755 millions USD de recettes fiscales supplémentaires ont été recouvrées dans les pays en développement qui y participent.

En 2016, avec l'appui du G20, le FMI, l'OCDE, les Nations Unies et le Groupe de la Banque mondiale ont créé la Plateforme sur la collaboration fiscale, afin de mieux coordonner leurs actions de soutien au renforcement des capacités en faveur des pays en développement et de traiter les questions prioritaires identifiées dans le cadre de nombreuses consultations régionales.



Réformer les règles fiscales internationales

Le projet BEPS

Introduction

Depuis que les règles fiscales internationales ont été conçues dans les années 1920, le paysage mondial a radicalement changé : apparition de nouvelles opportunités économiques et de nouveaux défis induits par la mondialisation, transformation des modèles économiques et bouleversements géopolitiques. Il était par conséquent nécessaire de mettre à jour bon nombre de ces règles afin de remédier aux failles et aux décalages qui débouchent sur des cas de double imposition et de double non-imposition.

Ces évolutions ont conduit l'OCDE à lancer le projet sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS, selon l'acronyme anglais), en partenariat avec le G20. L'objectif fondamental est de faire en sorte que les règles fiscales internationales ne facilitent pas le transfert des bénéfices d'entreprises hors du pays où les activités économiques réelles se déroulent et où a lieu la création de valeur.

En septembre 2013, les dirigeants du G20 ont entériné le Plan d'action ambitieux et exhaustif élaboré par l'OCDE. Décliné en 15 points, ce Plan d'action BEPS vise à :

- ▶ améliorer la cohérence des règles fiscales internationales,
- ▶ renforcer les exigences de substance, et
- ▶ accroître la transparence et la sécurité juridique en matière fiscale.

Le phénomène d'érosion de la base d'imposition et de transfert de bénéfices est à l'origine d'une perte de recettes fiscales de 100 à 240 milliards USD par an à travers le monde, selon des estimations prudentes.

Les enjeux sont donc considérables pour les gouvernements du monde entier. En deux ans seulement, les pays de l'OCDE et du G20, avec la contribution de plus d'une centaine de pays supplémentaires et d'organisations régionales et internationales, ont élaboré un ensemble complet d'instruments d'action qui permettent aux pouvoirs publics de combler les brèches dans le système fiscal international.

Le paquet BEPS

L'ensemble des rapports issus du projet BEPS, présentés en octobre 2015, couvrent les 15 domaines identifiés dans le Plan d'action de 2013. Ils englobent quatre standards minimums, la mise à jour des standards existants, des approches communes et des orientations qui s'inspirent des meilleures pratiques. Ils mentionnaient également les défis fiscaux soulevés par la transformation numérique de l'économie, et jetaient les bases de la négociation de la Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (également appelée Instrument multilatéral sur le BEPS), finalisée en 2016 et qui permet aux pays d'aligner rapidement leurs conventions fiscales sur les mesures issues du projet BEPS.



- ▶ Action 1 : Relever les défis fiscaux posés par l'économie numérique
- ▶ Action 2 : Neutraliser les effets des dispositifs hybrides
- ▶ Action 3 : Concevoir des règles efficaces concernant les sociétés étrangères contrôlées
- ▶ Action 4 : Limiter l'érosion de la base d'imposition faisant intervenir les déductions d'intérêts et d'autres frais financiers
- ▶ Action 5 : Lutter plus efficacement contre les pratiques fiscales dommageables, en prenant en compte la transparence et la substance
- ▶ Action 6 : Empêcher l'utilisation abusive des conventions fiscales lorsque les circonstances ne s'y prêtent pas
- ▶ Action 7 : Empêcher les mesures visant à éviter artificiellement le statut d'établissement stable
- ▶ Actions 8-10 : Aligner les prix de transfert calculés sur la création de valeur
- ▶ Action 11 : Mesure et mise en œuvre du BEPS
- ▶ Action 12 : Règles de communication obligatoire d'informations
- ▶ Action 13 : Documentation des prix de transfert et déclaration pays par pays
- ▶ Action 14 : Accroître l'efficacité des mécanismes de règlement des différends
- ▶ Action 15 : Élaboration d'un instrument multilatéral pour modifier les conventions fiscales bilatérales

Encadré : Les quatre standards minimums du projet BEPS

Quatre des domaines couverts par le projet BEPS ont débouché sur des standards minimums, en vertu desquels les pays s'engagent à agir dans les cas où l'inaction de certains pays entraînerait des conséquences négatives. Ce sont les suivants :

1. **L'Action 5, pour lutter contre les pratiques fiscales dommageables**, ce qui englobe les règles applicables aux régimes préférentiels et la transparence des décisions des administrations fiscales.
2. **L'Action 6, pour empêcher le chalandage fiscal** en clarifiant l'objet des conventions fiscales.
3. **L'Action 13, pour mettre en place une déclaration pays par pays** des informations essentielles relatives aux activités des entreprises multinationales afin de permettre aux administrations fiscales de mieux appréhender les risques.
4. **L'Action 14, pour améliorer l'efficacité du règlement des différends entre administrations fiscales** de plusieurs pays.

Suivi et soutien de la mise en œuvre des mesures BEPS

Le projet BEPS est désormais centré sur le soutien aux efforts déployés par les pays pour mettre en œuvre les mesures issues de ce projet, et sur la négociation d'une solution aux défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie. L'ensemble de ces travaux sont menés par le Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS.

Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS

En réponse à l'appel lancé par les dirigeants du G20 en novembre 2015, les membres de l'OCDE et du G20 ont mis en place un cadre inclusif qui permet aux pays et juridictions intéressés de participer sur un pied d'égalité avec les membres de l'OCDE et du G20 à la phase suivante du projet BEPS, qui inclut la question essentielle des défis fiscaux posés par la transformation numérique de l'économie.

Au-delà du Comité des affaires fiscales de l'OCDE qui en constitue le noyau, le Cadre inclusif sur le BEPS a vocation à accueillir tous les pays et juridictions intéressés qui s'engagent à adopter l'ensemble des mesures issues du projet BEPS et à les mettre en œuvre de façon cohérente. Ces pays et juridictions participent à l'instance plénière de décision, ainsi qu'à tous les groupes de travail techniques. Quinze organisations régionales et internationales sont également associées en qualité d'Observateurs auprès du Cadre inclusif, y compris lors

Progrès sur la mise en œuvre des mesures BEPS, avril 2021

Cohérence	Substance	Transparence	
<p>Action 2</p> <p>32 juridictions ont adopté l'Action 2</p>	<p>Action 6</p> <p>94 pays l'appliquent et ont modifié leurs conventions</p>	<p>Action 11</p> <p>Deuxième édition des Statistiques de l'impôt sur les sociétés publiée</p>	<p>Action 1</p> <p>Fiscalité de l'économie numérique : Pilier 1 et Pilier 2</p>
<p>Action 3</p> <p>Désormais appliquée dans 49 juridictions</p>	<p>Action 7</p> <p>Plus de 45 pays ont des règles sur l'ES en tant qu'agent et plus de 55 des règles anti-fragmentation</p>	<p>Action 12</p> <p>Règles de communication obligatoire en vigueur dans un large éventail de juridictions</p> <p>Règles types de communication obligatoire supplémentaires visant les dispositifs de contournement de la NCD et les structures offshore</p>	<p>Action 15</p> <p>95 ont adhéré, 61 ont ratifié, l'IM couvre désormais 650 conventions</p>
<p>Action 4</p> <p>90 juridictions ont introduit des règles de limitations des déductions</p>	<p>Action 8-10</p> <p>Orientations et rapport de suivi sur la mise en œuvre de l'approche relative aux actifs incorporels difficiles à évaluer</p>	<p>Action 13</p> <p>Plus de 90 juridictions ont instauré des déclarations pays-par-pays</p> <p>Plus de 2700 relations bilatérales pour l'échange de ces déclarations</p>	
<p>Action 5</p> <p>295 régimes examinés, dont 160 modifiés ou supprimés</p> <p>20 000 décisions identifiées, occasionnant 36 000 échanges</p>		<p>Action 14</p> <p>Règlement des différends</p>	

de réunions régionales et de séminaires de renforcement des capacités. En avril 2021, le Cadre inclusif sur le BEPS comptait 139 membres, dont près de 70 pays en développement.

Au-delà de l'évaluation de la mise en œuvre des quatre standards minimums du BEPS au moyen d'un processus d'examen par les pairs et de l'achèvement des travaux restants d'établissement de normes requis par le Plan d'action sur le BEPS, le Cadre inclusif suit l'impact des mesures BEPS et aide les juridictions à mettre en œuvre ces mesures. Les pays en développement bénéficient d'un soutien spécifique sous la forme d'orientations, de programmes d'intégration et de manuels pratiques ad hoc.

Projecteur sur les principaux instruments de l'OCDE dans le domaine fiscal

Modèle de Convention fiscale de l'OCDE

Le **Modèle de Convention fiscale de l'OCDE** est la référence internationale pour la négociation, l'interprétation et l'application des conventions fiscales depuis qu'il a été publié pour la première fois en 1963. Il forme aujourd'hui le socle d'un réseau d'environ 3 000 conventions fiscales dans le monde, dont l'objectif est de réduire les obstacles fiscaux aux échanges et à l'investissement transfrontaliers, d'accroître la sécurité juridique et la prévisibilité, et de contribuer à prévenir la fraude et l'évasion fiscales.

En procédant à la mise à jour régulière du Modèle de Convention, l'OCDE offre aux pays une base solide pour négocier et appliquer des accords visant à minimiser la double imposition sur les échanges et l'investissement internationaux, sans créer de possibilités de non-imposition involontaire. C'est également une source de certitude pour les contribuables comme pour les administrations fiscales, à la fois grâce aux instructions d'interprétation contenues dans ses commentaires et à sa disposition prévoyant un mécanisme de règlement des litiges relatifs aux conventions. Les pays se réunissent régulièrement à l'OCDE pour réfléchir à des mises à jour des articles et des commentaires du Modèle de Convention afin de tenir compte des évolutions nouvelles, de traiter les questions d'interprétation et de combler les brèches



qui peuvent apparaître. Dans une économie de plus en plus mondialisée, le Modèle de Convention fiscale représente un outil précieux pour permettre aux pays de créer durablement les conditions favorables à la croissance et à l'investissement. Près de 70 pays, dont tous les Membres de l'OCDE, ont exposé leur position sur les dispositions du Modèle, ce qui facilite considérablement les négociations bilatérales.

Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices.

L'**Instrument multilatéral sur le BEPS (IM)**, ouvert à la signature depuis 2017, est un outil révolutionnaire qui permet aux pays d'aligner rapidement leurs conventions fiscales sur les mesures relatives aux conventions adoptées dans le cadre du projet BEPS OCDE/G20 sans devoir renégocier chacune d'elles au niveau bilatéral. En mars 2021, 95 juridictions avaient signé l'IM, ce qui représente plus de 1 700 conventions fiscales bilatérales à modifier. L'IM est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2018. Plus de 60 pays l'ont ratifié, modifiant ainsi quelque 650 conventions fiscales bilatérales.

Principes de l'OCDE applicables en matière de prix de transfert

Les **Principes de l'OCDE applicables en matière de prix de transfert à l'intention des entreprises multinationales et des administrations fiscales** fournissent des lignes directrices

sur la valorisation des transactions internationales au sein d'un groupe multinational. Basés sur le « principe de pleine concurrence » énoncé dans le Modèle de Convention fiscale de l'OCDE, ces Principes constituent un point de repère pour les entreprises comme pour les administrations fiscales confrontées à une économie où les échanges intragroupes représentent une fraction substantielle du commerce mondial.

Dans ce contexte, les États doivent pouvoir s'appuyer sur des règles solides d'établissement des prix de transfert pour faire en sorte que les bénéfices et les revenus associés ne soient pas artificiellement transférés hors de la juridiction où a lieu la création de valeur vers des juridictions à fiscalité plus avantageuse. Pour les contribuables, une approche efficace et cohérente de la valorisation des prix de transfert peut limiter les risques de double imposition économique ou de différends fiscaux entre deux pays dans lesquels ils exercent des activités.



Publications clés

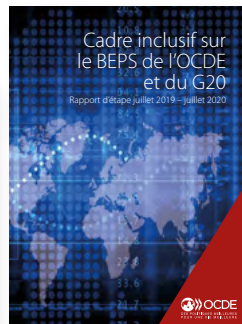
- *Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS : rapport d'étape (2020)*
- *Rapports finaux sur le BEPS :*
 - *Exposé des actions du projet BEPS*
 - *Rapports finaux 2015 sur les 15 actions du projet BEPS*
- *Action Plan on Base Erosion and Profit Shifting (2013)*

www.oecd.org/fr/fiscalite/beps/

- *Modèle de Convention fiscale de l'OCDE concernant le revenu et la fortune (2017)*
- *Principes de l'OCDE applicables en matière de prix de transfert à l'intention des entreprises multinationales et des administrations fiscales (2017, prochaine édition en 2021)*

www.oecd.org/fr/fiscalite/conventions/

www.oecd.org/fr/fiscalite/prix-de-transfert/



Les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie

« Nous poursuivrons notre coopération en faveur d'un système fiscal international juste, durable et moderne à l'échelle mondiale. Nous restons déterminés à trouver une solution mondiale et consensuelle fondée sur la base solide des rapports sur les blueprints du Pilier 1 et du Pilier 2, d'ici la mi-2021. Nous reconnaissons les progrès accomplis à ce jour et demandons instamment au Cadre inclusif G20/OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) de traiter les questions demeurant en suspens, en vue de parvenir à un accord dans le calendrier prévu. »

Réunion des Ministres des Finances et des Gouverneurs de Banques centrales du G20, 7 avril 2021



En tant qu'éléments clés du projet BEPS, les travaux visant à relever les défis fiscaux posés par la numérisation de l'économie ont atteint un point critique. Après avoir élaboré d'importantes orientations dans le domaine de la fiscalité indirecte, la principale priorité des 139 membres du Cadre inclusif sur le BEPS est d'apporter une solution globale et consensuelle aux défis en matière d'impôt sur les sociétés que pose la numérisation de l'économie.

Fiscalité directe : une réforme fondamentale des règles de fiscalité internationale

Les règles fiscales internationales relatives à la répartition des droits d'imposer entre pays ont été conçues il y a un siècle, et ne sont plus adaptées étant données l'évolution des modèles économiques, la numérisation croissante de l'économie et la forte dépendance à l'égard des actifs incorporels, plutôt que du capital et du travail, pour générer des bénéfices. Il est particulièrement préoccupant de constater que les règles existantes, qui reposent sur un concept de présence physique pour répartir les droits d'imposer, ne permettent pas de les partager équitablement dans des situations où des entreprises hautement numérisées peuvent réaliser des bénéfices substantiels dans une juridiction sans avoir besoin d'une présence physique.

En réponse à l'indignation croissante du public et des politiques face à l'injustice des conséquences des règles internationales

actuelles, le G20 a mandaté le Cadre inclusif sur le BEPS pour produire une solution mondiale et consensuelle à ce problème. Après plusieurs années de travail, le Cadre inclusif a adopté en octobre 2020 les *blueprints* d'une solution reposant sur deux piliers, qui ont le potentiel de fondamentalement modifier l'architecture fiscale internationale :

- **Le Pilier Un**, qui établirait un nouveau droit d'imposer pour les juridictions de marché à travers de nouvelles règles de lien et de répartition des bénéfices qui feraient entrer les règles fiscales internationales dans le 21^{ème} siècle, et
- **Le Pilier Deux**, qui garantirait que les entreprises multinationales paient un niveau minimum d'impôt sur les sociétés, résolvant ainsi les problèmes de BEPS restants.

Ce paquet a reflété des points de vue convergents sur un certain nombre de caractéristiques, de principes et de paramètres politiques clés des deux piliers, et a identifié les questions politiques et techniques à résoudre en 2021, date limite fixée par le G20.

Les enjeux sont importants. L'évaluation d'impact économique de l'OCDE montre que les deux piliers auraient un effet significatif, aboutissant à une hausse potentielle de 4 % des recettes de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, soit 100 milliards USD avec un effet globalement similaire entre

les juridictions à faibles, moyens et hauts revenus. De plus, une solution multilatérale conduirait à un environnement plus propice à l'investissement et à la croissance économique qu'en l'absence d'un accord mondial. La prolifération des mesures unilatérales qui résulterait probablement de l'absence d'un accord engendrerait des conflits en matière fiscale et commerciale qui pourrait réduire le PIB mondial de plus d'1%, une conséquence que l'économie mondiale ne peut se permettre d'affronter dans le sillage de la crise économique provoquée par le COVID-19.

La pandémie de COVID-19 n'a fait que renforcer la nécessité de relever les défis fiscaux liés à la numérisation de l'économie, alors que les gouvernements se projettent en phase de relance pour rétablir leurs finances publiques. L'accent mis par le



Pilier Un sur les entreprises à forte rentabilité devrait faciliter la collecte des recettes fiscales sans avoir d'impact négatif sur le redressement des entreprises qui ont lourdement souffert de la crise. Dans la mesure où certains pays pourraient avoir à s'engager dans des choix budgétaires difficiles après la crise, la demande de mise en œuvre effective et mondiale de la proposition du Pilier Deux sera probablement plus élevée, notamment pour garantir des règles du jeu équitable en matière d'imposition effective entre les grandes entreprises multinationales et les PME, qui pourraient souffrir de manière disproportionnée de la crise. Il est donc devenu plus urgent encore de parvenir à un consensus mondial sur les deux piliers.

Fiscalité indirecte et e-commerce

L'OCDE a également élaboré des normes et des instructions applicables à la collecte efficace de la TVA sur les ventes en ligne de biens, de services et de produits numériques, pour faire en sorte que la TVA soit acquittée par les vendeurs en ligne dans les pays où se trouvent leurs clients. Ces normes et instructions figuraient dans le rapport de 2015 sur l'Action 1 du BEPS, et des conseils pratiques détaillés supplémentaires ont été élaborés depuis lors. Il s'agit entre autres de règles et de mécanismes pour la collecte efficace de la TVA sur les ventes numériques effectuées par des vendeurs en ligne situés à l'étranger et des plateformes numériques, y compris des places de marché électroniques. Ces normes ont une influence sur la réforme de la TVA dans un nombre croissant de pays dans le

monde. 70 pays les ont appliquées, dont les 36 pays de l'OCDE qui sont tous dotés d'un système de TVA. Ces réformes ont déjà généré d'importantes recettes et ont réduit les distorsions concurrentielles entre vendeurs en ligne et entreprises traditionnelles, aspect encore plus pertinent avec la pandémie de COVID-19 et l'essor consécutif du commerce en ligne et la demande accrue de produits et de services numériques. Ces normes seront complétées en 2021 par un rapport contenant des instructions complètes sur le régime de TVA applicable à l'économie du partage, y compris sur le rôle des plateformes d'économie du partage dans le respect des obligations de TVA.

Améliorer la déclaration par les plateformes numériques

Alors que la transformation numérique de l'économie entraîne un recul des contrats de travail traditionnels au profit du travail indépendant, les activités facilitées par les plateformes

ne sont pas toujours déclarées à l'administration fiscale, soit par des tiers, soit par les contribuables proprement dits. En parallèle, l'économie des plateformes signifie aussi un meilleur accès à l'information par les administrations fiscales, car des activités qui relevaient auparavant de l'économie informelle sont désormais transférées sur des plateformes numériques.

Au regard de l'impact des plateformes numériques sur la croissance de l'économie du partage, l'OCDE a mis au point un cadre normalisé d'échange et de déclaration pour les juridictions intéressées. Approuvées en juin 2020 et présentées au G20, les Règles types de déclaration à l'intention des vendeurs relevant de l'économie du partage (les Règles types) permettent aux administrations fiscales de mieux suivre le revenu généré par l'utilisation des plateformes numériques, réduisant les coûts de conformité supportés par les entreprises du fait de la multiplication de règles déclaratives différentes. Le cadre de base établi par les Règles types impose aux plateformes numériques de communiquer des informations à leur juridiction de résidence, qui doit ensuite les transmettre à la juridiction ou aux juridictions de résidence des vendeurs ou, pour les services de location de biens immobiliers, à la juridiction où le bien immobilier se situe.

Les Règles types ont ouvert la voie aux modifications de la Directive de l'UE relative à la coopération administrative (« DAC7 »), qui étendent les règles communautaires de transparence fiscale aux plateformes numériques.



Publications clés

- Les défis fiscaux soulevés par la numérisation – Rapport sur le blueprint du Pilier Un: Cadre inclusif sur le BEPS (2020)
- Les défis fiscaux soulevés par la numérisation – Rapport sur le blueprint du Pilier Deux: Cadre inclusif sur le BEPS (2020)
- Les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie – Évaluation d'impact économique: Cadre inclusif sur le BEPS (2020)

www.oecd.org/tax/beps/beps-actions/action1/



Améliorer la transparence et l'échange de renseignements

Depuis plus de vingt ans, l'OCDE est le fer de lance de la lutte mondiale contre la fraude fiscale grâce à l'amélioration de la transparence et de l'échange de renseignements. Son approche à plusieurs volets s'appuie sur l'élaboration de normes solides de transparence, sur la promotion de l'adhésion à ces normes de manière à garantir des règles du jeu équitable pour tous et sur l'aide à la mise en œuvre et le suivi des progrès pour s'assurer du respect des engagements pris par les juridictions.

Les normes internationales de transparence et d'échange de renseignements

Les normes internationales élaborées par l'OCDE en matière de transparence fiscale prévoient la transparence et [l'échange de renseignements sur demande](#) ainsi que [l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers](#).

La [norme d'échange de renseignements sur demande](#) dispose que les renseignements « vraisemblablement pertinents » à des fins fiscales doivent être disponibles et accessibles aux autorités fiscales, afin de leur permettre de les échanger avec leurs homologues d'autres juridictions, sur la base d'un accord



international. Cette norme couvre des renseignements tels que l'identité des bénéficiaires légaux ou effectifs de sociétés de capitaux et d'autres personnes morales et dispositifs juridiques tels que les sociétés de personnes et les fiducies, et les renseignements comptables et bancaires. Tous les membres du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (Forum mondial) se sont engagés à mettre en œuvre la norme d'échange de

renseignements sur demande et le respect de leur engagement fait l'objet depuis 2010 d'une évaluation suivant un processus rigoureux d'examen par les pairs.

L'échange automatique repose sur un ensemble commun d'obligations (la Norme commune de déclaration) qui impose aux institutions financières de partager les renseignements relatifs aux comptes financiers avec les autorités fiscales nationales, qui échangent ensuite tous les ans ces renseignements avec leurs homologues étrangères. L'échange automatique de renseignements a été lancé en septembre 2017 et on compte à présent une centaine de juridictions qui échangent automatiquement des renseignements relatifs aux comptes financiers, sachant que ce nombre devrait passer à plus de 115 d'ici à 2023. En 2019, des renseignements ont été échangés sur 84 millions de comptes bancaires pour une valeur totale de 10 000 milliards EUR. Une étude récente du CTPA montre que l'intensification des échanges de renseignements sous l'impulsion du Forum mondial est associée à une réduction de 24 % (410 milliards USD), à l'échelle mondiale, des dépôts bancaires détenus par des étrangers dans les centres financiers internationaux entre 2008 et 2019.

Le Forum mondial suit et évalue la mise en œuvre des engagements pris en matière d'échange automatique de renseignements et apporte un soutien à ses membres, en particulier aux pays en développement, afin de leur permettre de participer efficacement à ces échanges et d'en tirer parti.

Mettre en place les cadres juridiques autorisant le partage d'informations

L'OCDE a élaboré des mécanismes juridiques efficaces dans le cadre desquels les échanges peuvent se concrétiser.

La [Convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale](#) est l'instrument le plus complet facilitant la coopération internationale dont disposent les autorités fiscales pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Elle prévoit de multiples formes d'assistance



en matière fiscale, y compris l'échange de renseignements fiscaux, ainsi que des vérifications conjointes et l'assistance au recouvrement des dettes fiscales étrangères. À l'heure actuelle, plus de 140 juridictions sont parties à cette convention, ce qui leur permet de disposer d'un mécanisme extrêmement efficace pour mettre en place rapidement un vaste réseau de partenaires aux fins d'échange.

L'échange de renseignements fiscaux peut aussi être régi par des [accords bilatéraux](#), comme les conventions fiscales basées sur le Modèle de Convention fiscale de l'OCDE (article 26), ou sur le Modèle d'accord d'échange de renseignements fiscaux de l'OCDE, qui a vu le jour en 2002.

En plus de disposer d'une base juridique, les juridictions qui s'engagent dans l'échange automatique de renseignements doivent également se doter de mécanismes procéduraux pour encadrer cet échange. À cette fin, l'OCDE a élaboré l'[Accord multilatéral entre autorités compétentes concernant la NCD](#), qui a été signé par une centaine de juridictions.

Soutenir la mise en œuvre des normes

Le Forum mondial travaille en étroite collaboration avec les juridictions pour appuyer la mise en œuvre des normes de transparence et l'utilisation de ces outils aux fins d'améliorer la discipline fiscale et la mobilisation des recettes intérieures. Ce

soutien prend des formes variées, il va d'initiatives régionales à des programmes d'aide bilatérale. Pour faire face aux défis logistiques posés par la pandémie COVID-19, divers outils ont été déployés afin de fournir un soutien au renforcement des capacités à distance.

Système commun de transmission pour l'échange automatique de renseignements

Le Système commun de transmission (SCT) est une initiative de l'OCDE visant à établir une connexion unique et sécurisée entre les administrations fiscales pour l'échange de renseignements. Conçu à l'origine pour aider les juridictions à respecter leurs engagements en matière d'échange de renseignements relatifs aux comptes financiers, le SCT peut également être utilisé pour échanger d'autres renseignements fiscaux pertinents, notamment les déclarations pays par pays sur les actifs, le personnel et les impôts acquittés par les entreprises multinationales - au titre de l'Action 13 du Projet BEPS (voir section correspondante). En 2021, l'utilisation du SCT a été étendue à d'autres types d'échanges, comme l'échange de renseignements sur demande.

Favoriser la conformité fiscale

En orchestrant une approche commune unique, l'OCDE aide les pays à réduire sensiblement les coûts de développement

Encadré : Allègements prévus par les conventions fiscales et renforcement de la conformité fiscale (TRACE)

Le projet TRACE est un système normalisé de dépôt des demandes d'allègements sur les retenues à la source au titre de placements en portefeuilles reposant sur un ensemble intégré d'accords et de formulaires mis à la disposition des pays désireux de mettre en place le système d'intermédiaire autorisé. Cette initiative permet de lever les obstacles administratifs qui restreignent actuellement la capacité des investisseurs en portefeuilles, notamment ceux faisant appel aux structures de placement collectif, à bénéficiaire des taux réduits de retenue à la source auxquels ils peuvent prétendre au titre de conventions fiscales ou de la législation interne du pays d'accueil de l'investissement. À la lumière de la mise en œuvre de TRACE qui se poursuit actuellement, l'OCDE a publié en 2020 un outil informatique normalisé destiné à faciliter la notification des informations dans le cadre du système TRACE d'intermédiaire autorisé, du schéma XML TRACE et du Guide de l'utilisateur.

<https://oe.cd/trace>

et d'exploitation induits par la conception de systèmes individuels, tout en évitant les problèmes posés par la multiplicité des interfaces.

L'OCDE a toujours suivi une approche en deux volets, associant le renforcement de la coopération fiscale à la sensibilisation des contribuables pour qu'ils se conforment à leurs obligations fiscales. Elle apporte ainsi son concours aux administrations fiscales qui souhaitent lancer des initiatives de divulgation volontaire. Lorsqu'ils sont conçus de manière appropriée, ces programmes peuvent profiter à toutes les parties concernées, les contribuables qui font la déclaration, les contribuables respectueux de la législation et le gouvernement. Selon les estimations, les mécanismes de déclaration volontaire et les enquêtes réalisées à l'étranger ont permis, depuis 2009, de dégager à l'échelle mondiale un surcroît de recettes de 107 milliards EUR (sous forme d'impôts, d'intérêts ou de pénalités). Les travaux les plus récents de l'OCDE dans ce domaine reflètent la richesse des expériences pratiques acquises par de nombreux pays en lien avec des programmes de déclaration volontaire, et nous continuons de travailler avec l'ensemble d'entre eux pour trouver le juste équilibre lorsqu'ils mettent en place des programmes temporaires ou permanents.

Publications clés

- *Manuel de mise en œuvre de la Norme commune de déclaration (2018)*
- *Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale, 2e édition (2017)*
- *Convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (2011)*

www.oecd.org/fr/fiscalite/echange-de-renseignements-fiscaux



Le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales

Le Forum mondial a été profondément restructuré en 2009 pour assurer la mise en œuvre effective des normes internationales de transparence et d'échange de renseignements. À ce jour, plus de 160 juridictions prennent part à ses travaux sur un pied d'égalité.

Le Forum mondial, qui mène un processus rigoureux d'examen par les pairs pour évaluer le respect des normes d'échange de renseignements sur demande et d'échange automatique de renseignements, assiste également les juridictions dans leurs actions de renforcement des capacités, en misant sur les formations, l'apprentissage par les pairs et des programmes bilatéraux d'assistance technique pour permettre à chacune d'entre elles de tirer profit du nouvel environnement se caractérisant par une transparence accrue.



Échange de renseignements sur demande – Processus d'examen par les pairs

Depuis 2009, les examens par les pairs relatifs à la norme d'échange de renseignements sur demande ont constitué l'essentiel des travaux du Forum mondial. Le processus d'examen évalue en deux temps le respect par les juridictions de la norme d'échange de renseignements sur demande, à savoir :

- ▶ le cadre juridique et réglementaire (Phase 1) ;
- ▶ la mise en œuvre de ce cadre dans la pratique (Phase 2).

À l'issue de cette évaluation, la juridiction examinée reçoit l'une des quatre notations globales possibles portant sur les deux phases : conforme, conforme pour l'essentiel, partiellement conforme ou non conforme.

Le Forum mondial a achevé le premier cycle d'examens concernant l'échange de renseignements sur demande courant 2016 et attribué des notations globales à plus de 120 juridictions. Un deuxième cycle d'examens a débuté en 2016. Il associe des éléments de la Phase 1 et de la Phase 2 et prévoit quelques obligations renforcées, comme l'obligation, pour toutes les personnes morales et entités juridiques, d'obtenir les informations relatives aux bénéficiaires effectifs – selon la définition du Groupe d'action financière (GAFI) –

et de permettre aux autorités fiscales d'y avoir accès. Cette obligation vise à décourager le recours aux sociétés écrans et autres dispositifs juridiques opaques qui ont pour but de dissimuler l'identité des propriétaires réels. Elle rend également plus efficace la lutte contre d'autres infractions passibles de poursuites pénales telles que le blanchiment d'argent ou la corruption. En mars 2021, près de la moitié des 162 membres du Forum mondial avaient été examinés dans le cadre de ce deuxième cycle d'examens par les pairs portant sur l'échange de renseignements sur demande.

Les examens par les pairs menés par le Forum mondial ont fortement contribué à la mise en application de la norme d'échange de renseignements sur demande à travers le monde et ont renforcé la capacité des États à combattre la fraude fiscale. Un examen par les pairs constitue une occasion unique, pour une juridiction, d'évaluer son cadre juridique et réglementaire ainsi que ses pratiques, et d'envisager les améliorations qu'elle pourrait y apporter pour permettre en outre à l'administration de mieux faire respecter les obligations fiscales. À titre d'exemple, à la suite du premier cycle d'examens par les pairs au titre de la Norme automatique d'échange de renseignements, le secret bancaire strict en matière fiscale a été abandonné par quasiment toutes les juridictions membres du Forum mondial. De nombreux pays ont pris des mesures pour éliminer totalement les actions au porteur ou pour veiller à ce que leurs propriétaires puissent être correctement identifiés.

Échange automatique de renseignements – Processus d'examen par les pairs

Dès l'adoption, en 2014, de la norme d'échange automatique de renseignements, le Forum mondial a été chargé d'en promouvoir la mise en œuvre à l'échelle mondiale. Toutes les juridictions, en dehors des pays en développement qui ne sont pas des centres financiers, ont été invitées à s'engager à appliquer cette norme et à procéder aux premiers échanges courant 2017 ou 2018. Une centaine de pays environ ont pris l'engagement d'échanger leurs renseignements et la plupart d'entre eux ont commencé à le faire.

Le premier rapport d'examen par les pairs sur la mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements a été publié en 2020. Il présente les notations attribuées en fonction de la qualité des cadres juridiques de chaque juridiction. L'étape suivante, à savoir une évaluation de l'efficacité de ces cadres dans la pratique, est en cours, et les résultats seront publiés en 2022.

Encadré. Crypto-actifs et transparence

Pour éviter une érosion des progrès accomplis au cours de la dernière décennie en direction de la transparence fiscale sur les investissements à l'étranger, il convient d'adapter les normes internationales de transparence fiscale afin de pallier les lacunes et les risques se profilant à l'horizon de sorte qu'elles conservent leur efficacité. C'est à cette fin que le CTPA s'emploie à étendre le champ d'application de l'échange automatique de renseignements aux crypto-actifs de façon à assurer la transparence fiscale sur ces actifs, y compris sur les revenus tirés de leur vente, l'objectif étant de présenter un ensemble complet de mesures de mise en œuvre courant 2021.

Ces travaux complètent, en même temps qu'ils s'en inspirent, le rapport publié par l'OCDE sous le titre *Fiscalité des monnaies virtuelles - Panorama des traitements fiscaux et des sujets émergents de politique fiscale*, et présenté au G20 en octobre 2020. Ce rapport, qui porte sur plus d'une cinquantaine de juridictions, dont l'ensemble des pays membres du G20 et de l'OCDE, contient la première analyse complète des approches suivies et des défaillances majeures de l'action publique couvrant les principales catégories d'impôts.

Aider les membres à respecter les normes de transparence fiscale

Le renforcement des capacités est essentiel à l'instauration de l'environnement inclusif que le Forum mondial est censé mettre en place. Il fait partie intégrante de la réussite de l'action conduite par le Forum mondial pour promouvoir une mise en œuvre effective des normes de transparence et d'échange de renseignements et s'assurer que les pays en développement reçoivent le soutien nécessaire pour en tirer pleinement parti.

Près de 90 membres du Forum mondial étant des pays en développement, pratiquement tous ont bénéficié, sous une forme ou une autre, d'une [assistance technique](#) au cours des dix dernières années. Rien qu'en 2020, malgré les difficultés opérationnelles liées à la pandémie mondiale, environ 70 pays en développement ont reçu une assistance destinée à les aider à se conformer aux normes d'échange de renseignements sur demande et d'échange automatique de renseignements, et retirer tous les fruits de leur mise en application.

La transparence, en tant qu'instrument de mobilisation des recettes intérieures, recèle un gigantesque potentiel. Les programmes de déclaration volontaire et les enquêtes fiscales réalisées à l'étranger ont déjà permis aux pays en développement du monde entier de dégager un surcroît de recettes d'au moins 29 milliards EUR (impôts, intérêts, pénalités) dans un contexte de transparence fiscale accrue.

Le Forum mondial apporte son soutien de nombreuses manières, notamment par des activités d'ouverture politique et de mobilisation à l'échelon régional visant à susciter l'adhésion des responsables politiques, par des conseils sur le cadre juridique dans lequel doivent s'inscrire l'échange de renseignements sur demande et l'échange automatique de renseignements, ou encore par une assistance opérationnelle en matière d'échange de renseignements et de gestion de la sécurité de l'information.

Les actions de soutien recouvrent :

- ▶ une **assistance technique bilatérale sur mesure**, se déclinant en 38 programmes complets d'initiation, actuellement en cours, à l'intention des nouveaux membres, et en une assistance sur mesure à la demande, dont ont bénéficié 39 pays pour la seule année 2020, à l'appui de la mise en œuvre des normes internationales.
- ▶ l'**apprentissage entre pairs**, donnant lieu à des projets pilotes d'échange automatique de renseignements entre deux membres facilités par le Forum mondial. En 2020, le projet pilote entre l'Albanie et l'Italie a été un succès puisque l'Albanie a commencé à procéder à ses premiers échanges de renseignements. Quatre projets pilotes d'échange automatique de renseignements sont actuellement en cours (entre la France et le Maroc ; le Royaume-Uni et l'Égypte ; les Philippines et l'Australie ; l'Allemagne et la Géorgie) et

un nouveau projet pilote (entre la Suisse et la Tunisie) sera lancé en 2021.

- ▶ des **sessions de formation et d'apprentissage en ligne**, en présentiel ou en virtuel. En 2020, plus de 7 500 agents de 157 juridictions ont suivi des modules de formation virtuelle et d'apprentissage en ligne.

Ce soutien est également complété par des orientations que l'on peut notamment trouver dans :

- ▶ la **Boîte à outils sur le bénéficiaire effectif** (2019), publiée en coopération avec la Banque interaméricaine de développement et destinée à faire en sorte que les responsables chargés de l'application des lois aient accès à des informations fiables sur les bénéficiaires effectifs ultimes d'une société ou d'une autre entité juridique.
- ▶ la **Boîte à outils pour devenir partie à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale** (2020), élaborée pour aider les administrations à développer leurs réseaux de partenaires aux fins de l'échange, ce qui est essentiel pour de nombreux pays en développement.
- ▶ la **Boîte à outils sur la gestion de la confidentialité et de la sécurité de l'information** (2020), ayant vocation à accompagner les pays en développement dans la mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements et d'autres échanges concernant notamment la déclaration pays par pays.

- ▶ la Boîte à outils pour la mise en place et la gestion d'une unité d'échange de renseignements efficace (2020), publiée conjointement avec le Forum de l'administration fiscale africaine (ATAF, selon l'acronyme anglais), en vue d'aider les juridictions à renforcer leurs capacités organisationnelles en matière d'échange de renseignements.

Plusieurs initiatives régionales encouragent les progrès vers une plus grande transparence et l'utilisation effective des circuits internationaux d'échange de renseignements. Dans le sillage du succès des initiatives lancées en Afrique et en Amérique latine, le coup d'envoi d'une nouvelle initiative en direction de la région Pacifique a été donné en octobre 2020.

Encadré : Initiative pour l'Afrique et Déclaration de Yaoundé



L'Initiative Afrique du Forum mondial a été lancée en 2015 pour promouvoir la transparence fiscale et l'échange de renseignements dans les pays africains et renforcer leur capacité à lutter contre la fraude fiscale et les autres flux financiers illicites. Depuis que le Mali s'est associé à l'Initiative Afrique en 2020, celle-ci compte 32 membres. Les progrès accomplis sont décrits dans le rapport *Transparence fiscale en Afrique 2021*, qui est une publication conjointe du Forum mondial, de la Commission de l'Union africaine (UA) et du Forum de l'administration fiscale africaine (ATAF).

L'adhésion croissante du continent africain au programme d'action en faveur de la transparence se traduit par un soutien fort à la Déclaration ministérielle de Yaoundé, et par un appel, lancé à l'échelon régional, à agir en vue de participer au renforcement de la coopération à l'échelle mondiale, rendu possible par les processus du Forum mondial, et d'en recueillir les fruits. En mars 2021, la Déclaration avait été signée par 30 pays africains, chiffre atteint après l'approbation récente par les ministres des Finances du Cap-Vert, de Djibouti, de l'Égypte, d'Eswatini et du Kenya, et par la Commission de l'UA.

Au total, 25 pays africains ont bénéficié d'une assistance technique du Forum mondial en 2020 et environ 1 300 fonctionnaires ont été formés.

Encadré: Initiative pour l'Amérique latine et Déclaration de Punta del Este



En novembre 2018, les ministres et vice-ministres des pays d'Amérique latine se sont rencontrés à Punta del Este (Uruguay), lors de la réunion plénière du Forum mondial, et ont examiné comment utiliser l'échange de renseignements pour lutter plus efficacement contre la fraude fiscale et la corruption. À l'issue de la réunion, la Déclaration de Punta del Este a été signée, les signataires étant convenus de montrer l'exemple en s'attaquant aux flux financiers illicites

grâce à une intensification de la coopération internationale en matière fiscale. Des mesures concrètes pour combattre la fraude fiscale et d'autres délits financiers figurent dans la Déclaration de Punta del Este, qui prévoit notamment l'organisation de réunions régulières sur l'Initiative pour l'Amérique latine - dont la 3e s'est tenue en novembre 2020 - afin de généraliser l'utilisation effective des renseignements échangés pour lutter contre la fraude fiscale, la corruption et d'autres délits financiers.

En mars 2021, 13 pays avaient signé la Déclaration de Punta del Este.

Au total, 10 pays d'Amérique latine ont bénéficié d'une assistance technique en 2020 et environ 1 100 fonctionnaires ont été formés.

Publications clés

- *Transparence fiscale en Afrique 2021 : Rapport de progrès de l'Initiative Afrique (2021)*
- *Rapport 2020 sur le renforcement des capacités du Secrétariat du Forum mondial (2021)*
- *Rapports d'examen par les pairs par pays sur l'échange de renseignements sur demande (en cours)*
- *Rapport annuel du Forum mondial sur la transparence fiscale et l'échange de renseignements en période de COVID-19 (2020)*
- *Examen par les pairs sur l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (2020)*
- *Boîte à outils sur la gestion de la confidentialité et de la sécurité de l'information (2020)*
- *Boîte à outils sur les bénéficiaires effectifs (2019)*

www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/



Délinquance fiscale et autres flux financiers illicites

La délinquance fiscale, le blanchiment de capitaux et les autres infractions financières menacent les intérêts stratégiques, politiques et économiques des pays développés comme des pays en développement. Ils sapent également la confiance des citoyens dans leurs dirigeants et érodent le civisme fiscal (le consentement des contribuables à acquitter l'impôt - voir section correspondante), et peuvent priver les États de recettes nécessaires au développement durable. Combattre ces infractions exige d'améliorer la transparence, d'accroître l'efficacité du recueil et de l'analyse de renseignements stratégiques et d'améliorer la coopération et le partage d'informations entre les organismes publics et entre les pays parties à l'échange de renseignements afin de prévenir et détecter ces agissements, de poursuivre en justice les délinquants et de recouvrer le produit de leurs activités illicites.

En s'appuyant sur des recommandations antérieures du Conseil de l'OCDE sur la lutte contre la corruption et autres actes de délinquance graves, le [Dialogue d'Oslo de l'OCDE](#), lancé en 2011, promeut une « approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration » pour combattre les délits à caractère

fiscal et autres délits financiers en favorisant la coordination entre institutions au niveau national ainsi que la coopération internationale.

Dans le cadre du Dialogue d'Oslo, les travaux du Groupe d'action sur les délits à caractère fiscal et autres délits de l'OCDE (TFTC, selon l'acronyme anglais) recouvrent l'établissement de normes et le recensement des meilleures pratiques, le renforcement des capacités ainsi que l'évaluation et la mesure de l'impact. Les rapports du TFTC sur la prévention et la détection des délits à caractère fiscal et autres délits financiers, et sur les



enquêtes relatives à ces délits, comprennent notamment le rapport intitulé *Lutte contre la délinquance fiscale : les Dix Principes mondiaux*, publié en 2017. Il s'agit de la première étude de cette

nature, dans laquelle sont énoncés les principes essentiels sur le plan juridique, institutionnel, administratif et opérationnel pour lutter efficacement contre les délits à caractère fiscal. Afin

Encadré : Académie internationale de l'OCDE pour les enquêtes en matière de délinquance fiscale et financière

L'un des principaux piliers du **Dialogue d'Oslo de l'OCDE** est le renforcement des compétences des personnels chargés des enquêtes en matière de délinquance fiscale, en particulier dans les pays en développement, dans le domaine de la lutte contre les flux financiers illicites. Les académies internationales de l'OCDE pour les enquêtes en matière de délinquance fiscale et financière sont une composante essentielle de cette initiative. Les programmes qu'elles mettent en œuvre améliorent grandement la capacité des enquêteurs spécialisés des pays en développement à détecter les délits à caractère fiscal et autres délits financiers, à enquêter, à engager des poursuites et à recouvrer les produits de ces délits, car ils leur permettent d'enrichir leurs compétences lors de sessions de formation intensives.

Le premier centre de l'Académie a été créé à Ostie, en Italie, en 2014, en partenariat avec la Guardia di Finanza et avec l'appui du G20 et du G7. Depuis lors, des académies régionales ont été créées en Argentine, au Japon et au Kenya. Ces centres régionaux proposent des formations à la demande organisées en fonction des besoins spécifiques des pays et des meilleures pratiques ayant cours au niveau régional. Depuis 2014, plus de 1 300 enquêteurs venus de quelque 135 pays ont été formés dans les académies de l'OCDE. En raison de la pandémie du COVID-19 et des restrictions aux voyages internationaux qui en ont découlé, depuis mars 2020, tous les programmes ont été mis en œuvre sur des plateformes virtuelles, sans que cela ne porte préjudice à la qualité et au respect de normes strictes.

Les juridictions qui ont participé aux programmes proposés par les académies ont fait état d'apports significatifs, comme l'adoption de modifications de la législation visant à combattre la fraude fiscale et le blanchiment de capitaux, une collaboration interinstitutionnelle et internationale renforcées, et une plus grande capacité à conduire des enquêtes complexes concernant des délits financiers et à recouvrer les avoirs issus de ces infractions.

www.oecd.org/tax/crime/tax-crime-academy/

d'aider les pays à mettre en œuvre les dix Principes mondiaux et de mesurer l'impact de ces principes, le Modèle de maturité pour les enquêtes sur les délits à caractère fiscal, qui est un outil d'auto-évaluation fondé sur un ensemble d'indicateurs, a été publié en 2020.

Les délits en col blanc, comme la fraude fiscale, les pots-de-vin et la corruption, sont souvent occultés par des structures juridiques et des opérations financières complexes spécifiquement conçues par des juristes, des comptables, des établissements financiers et d'autres « intermédiaires fiscaux ». Cette forme de délinquance a des répercussions non négligeables sur les recettes publiques, la confiance des citoyens et la croissance économique. Un rapport publié en février 2017 présente une série de stratégies et de mesures que les pays peuvent adopter pour s'attaquer aux intermédiaires spécialisés qui pratiquent la fraude fiscale et commettent d'autres délits financiers pour le compte de leurs clients délinquants.

Ces crimes ont des répercussions importantes sur les recettes publiques, la confiance du public et la croissance économique. Un rapport publié en février 2021 présente une série de stratégies et de mesures à prendre par les pays pour lutter contre les intermédiaires professionnels qui, pour le compte de leurs clients, pratiquent l'évasion fiscale et commettent d'autres délits financiers.

Projecteur sur les flux financiers illicites

Les mouvements internationaux de capitaux, de nature illégale ou illicite, sont une source de préoccupation pour tous les pays du monde. Les flux financiers illicites peuvent avoir diverses origines et transiter par différents canaux : pots-de-vin, fraude fiscale, revenus d'activités criminelles, contrebande d'argent, sociétés écrans, systèmes informels de transfert de fonds, blanchiment de capitaux liés à des activités commerciales et déclarations en douane frauduleuses. Parce qu'ils dissimulent certains revenus aux yeux des administrations fiscales et d'autres organismes chargés de l'application de la loi, les flux financiers illicites empêchent une mobilisation efficace des ressources intérieures. L'engagement de pays du monde entier à combattre ces flux au titre de l'Objectif de développement durable (ODD) 16.4 (« D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée ») témoigne de l'inquiétude générale que de tels flux suscitent en raison de leurs retombées.

La fraude fiscale est à l'origine d'une grande part des flux financiers illicites. Par ailleurs, les pouvoirs publics utilisent souvent le système fiscal comme point d'entrée pour combattre les autres sources de flux financiers illicites et les circuits par lesquels ils transitent, comme par exemple le blanchiment de capitaux et la corruption. Une grande partie des travaux

menés par l'OCDE dans le domaine de la fiscalité contribuent, directement ou indirectement, à soutenir les efforts déployés au niveau mondial et au niveau des pays pour lutter contre ces flux.

La transparence fiscale et l'échange de renseignements constituent l'arme universelle la plus efficace pour lutter contre les flux financiers illicites, associée à une intensification de la coopération entre institutions, préconisée par le Dialogue d'Oslo de l'OCDE, et à un renforcement permanent des capacités, qui est également essentiel, tout comme les dix Principes mondiaux définis par l'OCDE pour lutter contre la délinquance fiscale. Dans la mesure où la fraude fiscale est considérée comme faisant partie des flux financiers illicites, l'ensemble des 15 mesures issues du projet BEPS et l'initiative OCDE/PNUD « Inspecteurs des impôts sans frontières » offrent des solutions solides et une assistance libérale adaptée.

Publications clés

- *En finir avec les montages financiers abusifs : Réprimer les intermédiaires qui favorisent les délits fiscaux et la criminalité en col blanc (2021)*
- *Le Modèle de maturité pour les enquêtes sur les délits à caractère fiscal (2020)*
- *Manuel de sensibilisation au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme à l'intention des contrôleurs des impôts (2019)*
- *Lutte contre la délinquance fiscale : Les Dix Principes mondiaux (2017)*
- *Une coopération interinstitutionnelle efficace pour lutter contre les délits à caractère fiscal et autres délits financiers (2017)*
- *Améliorer la coopération entre les autorités fiscales et les autorités chargées de la lutte contre le blanchiment d'argent (2018)*
- *Suppression électronique des ventes : une menace pour les recettes fiscales (2013)*

<https://oe.cd/taxcrime>



Renforcer l'administration fiscale

Forum sur l'administration fiscale

Créé en 2002, le Forum sur l'administration fiscale (FAF) rassemble les administrations fiscales de 53 pays membres ou non membres de l'OCDE.

Le FAF permet aux responsables des administrations fiscales de recenser les enjeux de la fiscalité et ses grandes évolutions, d'en débattre et de les infléchir en faisant émerger des idées nouvelles visant à améliorer l'administration de l'impôt à l'échelle mondiale. Le Forum atteint son objectif en mobilisant les pays participants autour des engagements suivants :

- ▶ Animer un forum unique en son genre grâce auquel les responsables des administrations fiscales et leurs équipes mettent en commun leur expertise et les expériences acquises.
- ▶ Fédérer les capacités d'intervention des administrations participantes et, chaque fois que cela est nécessaire, s'exprimer d'une même voix et définir des actions communes concernant les grands enjeux de la fiscalité internationale.



- ▶ Mettre au point et diffuser des outils de référence et des pratiques exemplaires en faveur d'une mise en application efficace, efficiente et équitable du droit fiscal.
- ▶ Dialoguer avec les principales parties prenantes (notamment les entreprises, les responsables des politiques publiques et de la réglementation en matière fiscale et financière) et promouvoir en parallèle le dialogue à l'échelle des pays.

Promouvoir la coopération entre les pays et coopérer avec d'autres forums de l'OCDE et d'autres organisations régionales et internationales.

Programme de travail

Les travaux collaboratifs du FAF s'articulent autour de trois piliers qui sont le reflet des défis et opportunités générés par l'évolution de l'environnement des affaires, la rapidité des mutations technologiques et la mondialisation croissante de l'économie :

- **Sécurité juridique en matière fiscale et BEPS** : ce pilier couvre la prévention et le règlement des différends ainsi que la mise en œuvre et l'impact du projet BEPS.
- **Coopération fiscale** : ce pilier se concentre sur l'utilisation efficace des renseignements reçus au titre de la Norme commune de déclaration (NCD) ainsi que sur le Système commun de transmission (SCT) et sur le soutien apporté aux PME pour les aider à se conformer à leurs obligations fiscales.

- **Transformation numérique** : ce pilier s'attelle à définir une vision d'avenir pour l'administration fiscale, plus connectée aux systèmes naturels des contribuables (administration fiscale 3.0), et à lancer des projets communs portant sur les composantes essentielles.

Le programme de travail est mis en œuvre par des réseaux de collaboration, des communautés d'intérêts mettant leurs connaissances en commun ainsi que par une série de projets et de rapports ponctuels réalisés par de petits groupes d'administrations fiscales travaillant de concert avec le Secrétariat du FAF.

Les **réseaux de collaboration** comprennent le Programme international à l'intention des grandes entreprises (Large Business and International Programme, LBIP), le Groupe de travail international pour le partage des renseignements et la collaboration (Réseau JITSIC), le Forum sur la procédure amiable, le Réseau sur la gestion de la dette fiscale (Tax Debt Management Network) et le Réseau en faveur de la parité (Gender Balance Network, GBN).

Les **communautés d'intérêts**, au nombre de sept, offrent aux spécialistes des administrations fiscales des plateformes de rencontre physique et virtuelle afin d'examiner les problématiques émergentes, d'échanger sur les pratiques exemplaires et d'envisager des programmes d'action concertée dans les domaines de la transformation numérique, de

l'économie souterraine, de l'analytique de données, des connaissances comportementales, de la gestion des risques d'entreprise, des ressources humaines et des petites et moyennes entreprises.

Les travaux du FAF sont par ailleurs complétés par une série de mesures de soutien coordonnées par son Secrétariat :

- La **série de rapports sur les administrations fiscales**, qui compile des informations comparatives.
- La **série des modèles de maturité**, destinés à aider les administrations fiscales de pays du monde entier à évaluer leur efficacité et à envisager de futures réformes ouvrant la voie à une administration de l'impôt plus

intégrée et fluide. Trois modèles de maturité fondés sur l'autoévaluation ont été publiés pour la gestion des créances fiscales, la réduction des contraintes liées à la discipline fiscale et la gestion des risques d'entreprise.

- Le **renforcement des capacités**, notamment par des formations en ligne ainsi que l'aide et le soutien entre pairs.

Une note de synthèse intitulée *Tax Administration 3.0: The Digital Transformation of Tax Administrations* a été publiée en décembre 2020 dans le cadre des travaux menés par le FAF dans le domaine de la transformation numérique. Elle définit une vision selon laquelle la fiscalité devient, au fil du temps, un processus intégré et fluide, les processus fiscaux étant de



plus en plus imbriqués dans les systèmes naturels utilisés par les contribuables pour gérer leur entreprise, effectuer des opérations et communiquer. À mesure que ces opportunités se multiplient, il devient possible d'atténuer considérablement les limites structurelles de l'administration fiscale actuelle, contribuant de la sorte à l'intégration de la discipline fiscale, à la correction de lacunes persistantes et à l'allègement des contraintes. La transformation numérique de l'administration fiscale est un projet au long cours qui requière, pour porter tous ses fruits, l'assemblage de nombreux éléments. La vision exposée dans ce document englobe le développement, de concert avec d'autres pans de l'administration, des acteurs du secteur privé et des organismes internationaux, de nombreuses composantes des administrations fiscales de demain.

Par ailleurs, les administrations fiscales ont mis en place toute une série de mesures d'urgence pour aider les entreprises et les ménages à faire face à la pandémie de COVID-19. Le FAF a procédé à l'analyse et à la comparaison des mesures prises par les administrations fiscales du monde entier, et formulé, dans le cadre de la série *Réponses des administrations fiscales face au Covid-19*, diverses orientations et recommandations portant sur des questions telles que la planification de la phase de reprise, les risques en matière de protection de la vie privée, de confidentialité des données et de fraude ainsi que les considérations liées à la continuité de l'activité.



Encadré : Groupe de travail international pour le partage des renseignements et la collaboration (Réseau JITSIC)

Le JITSIC regroupe plus de 42 administrations fiscales qui se sont engagées à œuvrer de concert afin de faire émerger des mesures plus efficaces pour lutter contre l'évasion fiscale. Il offre une plateforme de collaboration active entre ses membres, fondée sur les instruments juridiques existants, tels que les conventions bilatérales ou multilatérales et les accords d'échange automatique de renseignements à des fins fiscales, et sous la forme d'une mise en commun des expériences, des ressources et des expertises autour des enjeux auxquels tous ses pays sont confrontés.

Les travaux que mène le Réseau JITSIC, dont l'objectif est d'obtenir des résultats concrets pour ses membres, portent par exemple sur la collaboration en matière d'analyse des risques pour l'industrie et le contribuable, y compris l'échange régulier d'informations sur ceux-ci, l'élaboration de consignes opérationnelles ainsi que la facilitation des actions bilatérales et multilatérales. Récemment, il s'est notamment intéressé à des domaines tels que les pratiques exemplaires ayant trait aux particuliers fortunés et à l'amélioration de la connaissance des crypto-actifs.

<https://oe.cd/fta-jitsic>

Encadré : Programme international pour le respect des obligations fiscales (ICAP)

L'ICAP est un programme volontaire d'évaluation coordonnée, par les administrations fiscales, des risques pesant sur d'importants groupes d'entreprises multinationales (EMN) dans plusieurs juridictions, sur la base des déclarations pays par pays ainsi que du fichier principal, des fichiers locaux et d'autres informations sur les prix de transfert. Le programme vise à favoriser l'instauration d'échanges multilatéraux ouverts et coopératifs entre les groupes d'EMN et les administrations fiscales en vue de garantir, à un stade précoce, la sécurité juridique en matière fiscale s'agissant d'opérations clés qui pourraient être sources d'incertitudes ou donner lieu à des différends.

Mis sur pied dans le cadre du Programme international à l'intention des grandes entreprises, l'ICAP bénéficie du soutien de l'Agence du revenu du Canada et a été mis à l'essai à travers deux projets pilotes : 8 administrations fiscales ont participé au premier, en 2018, et 19 au second, en 2019. À la réunion plénière du Forum sur l'administration fiscale (FAF), tenue en décembre 2020, les responsables des administrations fiscales ont décidé de faire évoluer l'ICAP d'une phase pilote à un programme établi ouvert à tous les membres du FAF. Les prochaines admissions d'entreprises multinationales auront lieu en septembre 2021.

<https://oe.cd/icap>

Projecteur sur le Réseau en faveur de la parité

Le Réseau en faveur de la parité du FAF a été lancé en 2019 afin de provoquer les changements institutionnels positifs nécessaires pour améliorer la parité aux postes de direction. Le Réseau vise à améliorer l'équilibre hommes-femmes au sein du FAF en s'inspirant des efforts déjà déployés dans certaines administrations et en définissant des mesures et pratiques efficaces à cette fin. En 2020, le Réseau a publié un rapport intitulé *Advancing Gender Balance in the Workforce: A Collective Responsibility*, qui s'intéresse aux initiatives législatives et administratives prises par certains de ses membres ou par les pouvoirs publics de leurs pays pour favoriser et améliorer l'équilibre entre les sexes.



Publications clés

- *Tax Administration 3.0: The Digital Transformation of Tax Administration (2020)*
- *Enhancing International Tax Debt Management (2020)*
- *Advancing Gender Balance in the Workforce: A Collective Responsibility (2020)*
- *Tax administration 2019 (2019)*
- *Shining Light on the Shadow Economy: Opportunities and threats (2017)*
- *Déclaration pays par pays : Manuel pratique d'évaluation des risques fiscaux (BEPS Action 13) (2017)*

www.oecd.org/tax/forum-on-tax-administration



Promouvoir la mobilisation des ressources intérieures

Le rôle d'un système fiscal efficace dans la mobilisation des ressources intérieures est de plus en plus mis en avant ces dernières années, tant par le G20 qu'à l'occasion des débats sur le financement du développement tenus dans le cadre de l'engagement mondial au titre de l'Agenda 2030 pour le développement durable, en particulier dans son Objectif 17.

Soutien aux pays en développement

Le CTPA fait en sorte que les besoins des pays en développement soient pleinement pris en compte dans l'ensemble de ses travaux consacrés à la fiscalité. À cette fin, un important programme bilatéral a été mis en place pour accompagner les pays qui en font la demande sur des enjeux fiscaux internationaux prioritaires tels que les prix de transfert et d'autres problématiques de BEPS, aider les pays en développement à renforcer leur capacité à mobiliser les ressources intérieures par la lutte contre les pratiques de BEPS ainsi que l'application des normes et meilleures pratiques internationales. Cette aide englobe le renforcement des capacités au sens large, les modifications législatives et

l'élaboration des politiques, les changements organisationnels et l'acquisition de compétences. Le CTPA apporte son soutien à une série de pays en Afrique, Asie-Pacifique, Europe de l'Est et Amérique latine en partenariat avec le Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF, selon l'acronyme anglais), le Forum intergouvernemental sur l'exploitation



minière, les minéraux, les métaux et le développement durable (IGF, selon l'acronyme anglais), le Groupe de la Banque mondiale (GBM) et l'Union européenne (UE). Les pays participants au programme acquièrent ainsi des connaissances directes et concrètes des enjeux, à leur tour intégrées par l'OCDE lors de l'élaboration d'outils et de standards. Les pays en développement nouvellement membres du Cadre inclusif sur le BEPS peuvent bénéficier, au travers de programmes d'intégration, d'un soutien ciblé à la mise en œuvre du paquet BEPS. Des événements régionaux d'ouverture sur le BEPS et d'autres questions sont organisés en collaboration avec les organisations fiscales régionales.

En outre, le renforcement des capacités est appuyé par une assistance multilatérale, au travers notamment de la mise au

point de manuels pratiques qui traitent des grands défis liés au BEPS recensés par les pays en développement.

L'OCDE assure et encourage des activités de recherche dans différents domaines, comme le rôle décisif des systèmes fiscaux dans la mise en place d'institutions étatiques, la fiscalité des industries extractives ou l'efficacité des mesures d'incitation fiscale pour attirer les investissements. Nous fournissons aux agences de coopération pour le développement des orientations sur les approches à privilégier pour accompagner plus efficacement les pays dans leurs efforts de mobilisation des ressources intérieures. Nous avons ainsi publié récemment une étude relative aux outils d'éducation des contribuables utilisés dans plus de 40 pays et une évaluation des facteurs déterminants du civisme fiscal.

Civismisme fiscal

Publié en 2019, le rapport de l'OCDE intitulé *Tax Morale: What Drives People and Businesses to Pay Tax?* analyse les différents facteurs qui sous-tendent le respect spontané des obligations fiscales, notamment dans les pays en développement. Il montre que le consentement des entreprises et des particuliers à acquitter l'impôt peut être amélioré grâce à une meilleure compréhension des interconnexions entre le recouvrement de l'impôt, la confiance dans les pouvoirs publics et la simplicité du respect des règles. Plus récemment, le CTPA a mené une enquête à ce sujet auprès de plus de 1 200 agents



d'administrations fiscales de 139 pays (des contrôleurs fiscaux pour la plupart). Elle visait à recueillir leurs impressions sur le comportement des grandes entreprises (multinationales) et des cabinets de conseil au regard des règles fiscales. Les résultats révèlent d'importantes disparités régionales

quant à la confiance accordée aux grandes entreprises et à la transparence dont celles-ci font preuve. Ces résultats sont en cours d'examen dans le cadre d'une série de tables rondes régionales et les conclusions seront publiées dans un rapport courant 2021.

Encadré : La Plateforme sur la collaboration fiscale

En 2016, en réponse à la demande croissante pour une coordination accrue en matière fiscale, le Fonds monétaire international, le Groupe de la Banque mondiale, les Nations Unies et l'OCDE ont créé la Plateforme sur la collaboration fiscale. Celle-ci offre un cadre officiel aux échanges réguliers entre ces quatre organisations internationales afin de leur permettre de mieux coordonner leurs efforts de soutien au renforcement des capacités.

La Plateforme élabore des manuels pratiques fournissant des orientations en matière d'impôt pour répondre aux préoccupations spécifiques des pays en développement. Quatre manuels pratiques ont déjà été publiés : le premier, en 2015, sur l'utilisation efficace des incitations fiscales à l'investissement ; le deuxième, en 2017, sur les difficultés liées au manque de données comparables dans les analyses de prix de transfert ; le troisième, en 2020, sur l'imposition des transferts indirects opérés à l'étranger ; le quatrième, en 2021, sur la documentation des prix de transfert. D'autres sont en cours d'élaboration, notamment sur la négociation de conventions fiscales. Ces manuels pratiques peuvent contribuer au renforcement des capacités fiscales et, partant, étayer la sécurité juridique en matière fiscale en proposant aux pays en développement des solutions claires et conformes aux normes internationales.

La Plateforme recueille des données sur toutes les activités d'assistance technique de ses partenaires et les publie sur son site internet, qui héberge aussi l'ensemble de ses manuels pratiques et le rapport annuel sur ses activités. La Plateforme a par ailleurs mis au point le concept de stratégie à moyen terme de mobilisation des recettes afin de rendre plus efficaces la planification et la mise en œuvre de réformes d'envergure.

<https://www.tax-platform.org/>

Projecteur sur l'initiative Inspecteurs des impôts sans frontières



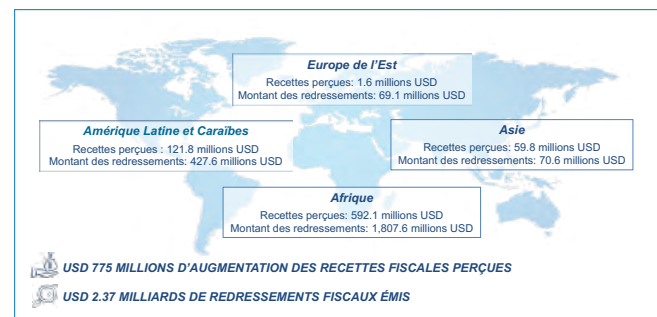
L'initiative OCDE/PNUD Inspecteurs des impôts sans frontières (IISF) facilite le détachement d'experts qui interviennent, au sein des administrations fiscales de pays en développement, aux côtés des vérificateurs locaux pour conduire des procédures de contrôle complexes revêtant une dimension internationale et traiter avec eux les différents problèmes qui caractérisent de telles procédures.

Le transfert de connaissances et de compétences est assuré par une approche d'« apprentissage par la pratique » en temps réel, qui fait de cette initiative un dispositif sans précédent pour une aide ciblée au renforcement des capacités. Ce programme se révèle d'autant plus pertinent dans le contexte du COVID-19, puisqu'il constitue un outil pratique permettant aux pays en développement de percevoir les impôts dus par les entreprises multinationales, suscitant l'intérêt de nombreux organismes donneurs, tant publics que privés.

Les programmes entrant dans la cadre de l'IISF contribuent à améliorer la qualité et la cohérence des vérifications en assurant des transferts de connaissances continus vers les

administrations d'accueil (administrations sollicitant une assistance). Outre un surcroît de recettes — ils ont contribué, dans les pays concernés, au recouvrement de 775 millions USD de recettes fiscales supplémentaires sur la base d'un redressement global d'une valeur de 2.37 milliards USD à la fin 2020 —, ces programmes ont des retombées à plus long terme, notamment l'accroissement de la certitude juridique pour les contribuables et le renforcement de la discipline fiscale. À ce jour, avec 80 programmes en cours ou achevés, l'initiative IISF, accompagnée de ses partenaires, a permis d'aider les pays en développement à accroître leurs recettes fiscales de manière considérable. Malgré les contraintes imposées par la crise liée au COVID-19, l'initiative IISF reste non seulement pleinement opérationnelle, mais elle s'élargit en outre à d'autres domaines de la fiscalité tels que

Augmentations cumulées de la perception des impôts résultant de programme IISF, mars 2021



les enquêtes en matière de délinquance fiscale, l'utilisation effective des renseignements échangés automatiquement, les vérifications conjointes ainsi que les questions fiscales en lien avec les ressources naturelles et l'environnement.

Le Comité directeur de l'Initiative IISF est coprésidé par le Secrétaire général de l'OCDE et l'Administrateur du PNUD. Les autres membres du Comité sont :

- ▶ Sigrid Kaag (ministre du Commerce extérieur et de la Coopération au développement des Pays-Bas)
- ▶ Ville Skinnari (ministre de la Coopération au développement et du Commerce extérieur de la Finlande)
- ▶ Bob Hamilton (commissaire de l'Agence du revenu du Canada)
- ▶ Ekniti Nitithanprapas (directeur général de l'Administration fiscale de la Thaïlande)
- ▶ Paul Collier (professeur d'économie et de politiques publiques à l'Université d'Oxford)
- ▶ Nora Lustig (professeure d'économie latino-américaine à l'Université Tulane)
- ▶ John Christensen (président et cofondateur du Réseau pour la justice fiscale)
- ▶ Mary Baine (directrice responsable des programmes relatifs à la fiscalité du Forum sur l'administration fiscale africaine).

www.tiwb.org/fr/

Relations mondiales et développement : le Programme de relations mondiales

Le CTPA considère le développement comme un enjeu d'action universel et continuera d'intégrer cet aspect dans tous les pans de l'élaboration des politiques fiscales et dans l'ensemble de ses travaux.

Les efforts déployés par le CTPA dans le domaine des relations mondiales et du développement favorisent le dialogue sur les politiques publiques et le renforcement des capacités en se concentrant sur les évolutions des normes fiscales et des lignes directrices mondiales ainsi que sur les pratiques exemplaires d'administration et de politique fiscales. L'objectif est de créer une communauté mondiale au sein de laquelle les agents des autorités fiscales échangent leurs pratiques et leurs expériences, améliorent leur compréhension des systèmes fiscaux internationaux et de leur fonctionnement, et conçoivent des solutions pour remédier à des problèmes communs. Le lancement en 2016 de la Plateforme de partage des connaissances (Knowledge Sharing Platform, KSP) a représenté une avancée décisive en ce sens : cet outil en ligne, accessible aux agents des administrations fiscales, permet une mise en commun efficace des expertises, tout en facilitant l'organisation des différents événements.

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, le Programme de relations mondiales est mis en œuvre par des moyens

virtuels : il propose des cours et des formations en ligne sur tous les grands domaines de travail de l'OCDE en matière de fiscalité et sur les problématiques émergentes qui intéressent les pays en développement. En 2020, plus de 30 000 agents d'administrations fiscales de pays en développement ont pu en bénéficier.

Le Programme poursuivra son évolution en 2021 pour devenir un écosystème d'apprentissage complet et intégré, permettant ainsi aux agents d'administrations fiscales du monde entier

de faire leur choix parmi un éventail de formations plus large et d'adapter leur apprentissage à leurs besoins et à leur calendrier. Le Programme prévoit de déployer ses activités par des moyens virtuels uniquement, mais se tient prêt à reprendre les événements en présentiel dès que les restrictions liées au COVID seront assouplies. Il continuera de travailler en étroite coopération avec les Centres fiscaux multilatéraux de l'OCDE, les partenaires clés, les organisations fiscales régionales (OFR) ainsi que les autres partenaires et parties prenantes concernés, notamment pour l'organisation d'événements virtuels.

Formats des événements du Programme de relations mondiales de l'OCDE, 2021



FORMATION DIRECTE



APPRENTISSAGE PRÉSENTIEL

Formation directe de 3 à 5 jours avec des discussions et des partages d'expériences des pays, des échanges de bonnes pratiques et des études de cas complexes avec les experts et les pairs



CLASSES VIRTUELLES

Formation de 3 à 5 jours en vidéoconférence (3-4 heures chaque jour) avec des présentations et des discussions sur des études de cas



WÉBINAIRES EN DIRECT

Des présentations en direct de 30 à 90 minutes servant de socle à une formation plus approfondie



FORMATION À SON RYTHME



COURS EN LIGNE

Des modules en ligne de 45 à 60 minutes avec des vidéos animées apportant des connaissances solides et essentielles sur un domaine spécifique



WÉBINAIRES ENREGISTRÉS

Enregistrements de webinaires en direct /de classes virtuelles et présentations ad hoc introduisant les bases d'un sujet



CAPSULES DE FORMATION

Des vidéos de 5 à 15 minutes de sensibilisation sur des sujets d'actualité/des initiatives en cours ou introduisant des concepts de base spécifiques

Publications clés

- *Coopération fiscale au service du développement : rapport d'étape (2021)*
- *Manuel pratique sur la documentation des prix de transfert (2021)*
- *Rapport annuel Inspecteurs des impôts sans frontières (2021)*
- *Rapport annuel de la Plateforme sur la collaboration fiscale (2020)*
- *Manuel pratique sur l'imposition des transferts indirects opérés à l'étranger (2020)*
- *Civisme fiscal : Quels sont les déterminants qui conduisent les particuliers et les entreprises à acquitter leur impôt ? (2019)*

www.oecd.org/fr/fiscalite/fiscalite-internationale/



Analyse des politiques fiscales

Apporter des analyses et des conseils en matière de politique fiscale

La politique fiscale doit offrir un juste équilibre entre la protection du niveau de recettes nécessaire à l'administration pour financer ses programmes économiques et sociaux, et l'impératif de définir un système fiscal favorable à l'innovation, à la productivité et à une croissance économique inclusive et durable.

Les travaux sur les politiques fiscales et les statistiques du CTPA reposent sur l'association entre des théories économiques, des données empiriques et des expériences concrètes dans le but d'évaluer les conséquences des différentes décisions possibles en matière de politique fiscale. Les politiques sont analysées au regard de leurs retombées en termes d'efficacité économique, de croissance, de distribution des revenus, de recettes publiques et d'autres paramètres des politiques publiques, comme la durabilité environnementale ou la promotion de l'innovation.

Le CTPA travaille en étroite collaboration avec des pays membres et non membres de l'OCDE sur un vaste ensemble de problématiques touchant à la fiscalité directe et indirecte, afin d'apporter aux pays des conseils ciblés et adaptés aux enjeux



locaux. Ses équipes accompagnent ainsi les pays durant la conception des politiques publiques appropriées, mais aussi pendant les phases de mise en œuvre et de suivi de l'efficacité des mesures correspondantes.

Nos activités nous amènent à travailler en coopération étroite, selon un principe de réciprocité, avec d'autres directions de l'OCDE, notamment dans le cadre d'études économiques (Département des affaires économiques), d'examens multidimensionnels par pays (Centre de développement de l'OCDE), ou d'examens des performances environnementales (Direction de l'environnement), entre autres publications.

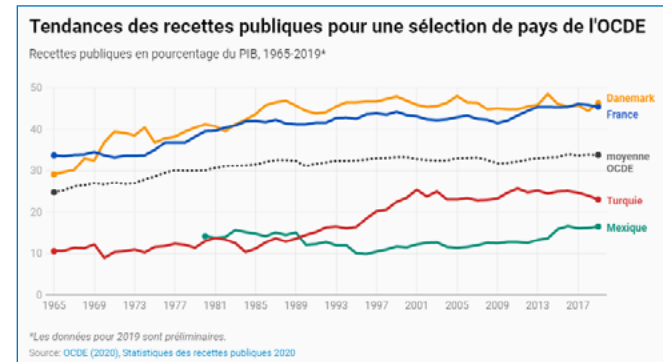
Des données de haute qualité

Pour étayer nos analyses, nous accompagnons les pays dans l'obtention de données fiables sur les recettes publiques, ce qui aide les responsables des politiques publiques à prendre des décisions éclairées en matière fiscale, et permet de procéder à des évaluations comparatives entre pays et dans le temps. Cette activité est fondamentale pour la production de certaines des grandes publications annuelles de l'OCDE, comme les *Statistiques des recettes publiques*, les *Impôts sur les salaires*, les *Tendances des impôts sur la consommation* et les *Statistiques de l'impôt sur les sociétés*. Notre série de « Notes par pays » fournit aux pays membres de l'OCDE, pour chacune de ces questions, une vue synthétique des données marquantes. De plus, les

Examens des politiques fiscales de l'OCDE contiennent des recommandations de politique fiscale sur mesure fondées sur des évaluations approfondies des régimes d'imposition nationaux, qui reposent sur des données comparatives fiables, des outils de modélisation fiscale, des comparaisons entre pays et les bonnes pratiques internationales.

Statistiques des recettes publiques

Le programme des Statistiques des recettes publiques de l'OCDE a connu une expansion rapide ces dernières années afin de répondre à la demande des pays, et porte aujourd'hui sur plus de 100 pays, avec des travaux spécifiques consacrés aux pays de l'OCDE, ou à des régions telles que l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes, et l'Asie et le Pacifique. Notre



Encadré. Base de données mondiale des statistiques des recettes publiques de l'OCDE

La Base de données mondiale des statistiques des recettes publiques contient des données fiscales comparables et fiables sans précédent sur un grand nombre de pays de toutes les régions du monde. Elle réunit des informations détaillées et comparables remontant jusqu'à 1990 sur les recettes fiscales de plus de 100 pays. Les données sont non seulement établies au niveau des administrations publiques, mais aussi aux niveaux infranational et des caisses de sécurité sociale.

<http://oe.cd/base-de-donnees-mondiale-des-statistiques-des-recettes-publiques>

expertise, fondée sur l'expérience acquise en élaborant depuis plus de 50 ans les statistiques des recettes publiques des pays membres de l'OCDE, nous permet de travailler en étroite collaboration avec les pays participants et les organisations régionales et internationales, et avec le soutien financier de l'Union européenne et d'autres acteurs au sein de la communauté des donateurs pour produire un ensemble sans précédent de données sur les recettes publiques, remarquables par leur degré de détail et de comparabilité internationale, et disponibles sous un format unique. Ces données constituent un outil essentiel à l'appui des réformes de la politique fiscale et de la mobilisation des ressources intérieures dans les différents pays, et une telle initiative contribue à renforcer les capacités statistiques des pays participants.



Les impôts sur les salaires

La publication annuelle de l'OCDE intitulée « **Les impôts sur les salaires** » calcule les taux d'imposition effectifs des revenus du travail, en modélisant, pour chaque pays, les impôts sur le revenu des personnes physiques, les cotisations salariales et patronales de sécurité sociale, les taxes sur les salaires et les prestations en espèces reçues par les ménages actifs. L'objectif est de montrer comment ces taxes et prestations sont calculées dans chaque pays membre et d'examiner leur impact sur le revenu des ménages et sur les coûts de la main-d'œuvre pour les employeurs. Les résultats permettent en outre d'établir des comparaisons quantitatives internationales des coûts de main-

d'œuvre et de la situation d'ensemble, vis-à-vis du système de prélèvements et de transferts, des célibataires et des familles avec ou sans enfants pour différents niveaux de revenus.

Encadré. La fiscalité et l'égalité femmes-hommes

La fiscalité peut avoir d'importantes implications sur l'égalité entre les sexes, qui doivent être prises en compte et nécessitent des ajustements de la part des décideurs, en particulier dans le monde de l'après COVID, qui a exacerbé de nombreuses inégalités sous-jacentes entre les hommes et les femmes. Il est important de bien analyser les impacts directs de la fiscalité sur la parité tout comme ses liens avec les inégalités sociales et économiques sous-jacentes afin de bien cerner son impact global sur l'égalité femmes-hommes. Les travaux de l'OCDE s'intéressent à l'incidence de la fiscalité sur les incitations des femmes à participer au marché du travail ; à l'impact potentiel des impôts sur la consommation sur les femmes et la répartition du travail non rémunéré ; à la présence des taxes informelles et des droits d'utilisation dans les économies en développement ; et aux pratiques institutionnelles et administratives susceptibles d'avoir une incidence sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

<https://www.oecd.org/fr/parite/>

Tendances de la fiscalité du travail dans l'OCDE Les impôts sur les salaires 2021

La crise du COVID-19 a entraîné la plus forte baisse du coïnc fiscal moyen depuis la crise financière mondiale de 2008-2009

Impôt sur le revenu plus cotisations de sécurité sociale des salariés et des employeurs, moins les prestations en espèces, en % des coûts de main-d'œuvre pour un salarié moyen dans l'OCDE, 2000-2020



Statistiques de l'impôt sur les sociétés

Lancé en 2019, le rapport et la base de données de l'OCDE, « Statistiques de l'impôt sur les sociétés » fournissent des statistiques et des analyses comparables à l'international provenant d'une centaine de pays du monde entier sur sept catégories principales de données : recettes de l'impôt sur les sociétés, taux légaux d'imposition des sociétés, taux effectifs d'imposition des sociétés, statistiques anonymisées et agrégées issues des déclarations pays par pays, règles relatives aux sociétés étrangères contrôlées, règles de limitation des déductions d'intérêts, et incitations fiscales en faveur de l'innovation.



Encadré : mobilisation des recettes fiscales pour financer les systèmes de santé

La crise du COVID-19 a mis sous forte tension les dépenses et les recettes fiscales, tout en nécessitant l'engagement de fonds supplémentaires dans le secteur de la santé. L'OCDE a publié en 2020 deux rapports sur la Côte d'Ivoire et le Maroc, qui contiennent des recommandations pour aider ces pays à améliorer la conception de leurs régimes fiscaux en vue de pouvoir mobiliser les ressources intérieures nécessaires au financement de leurs systèmes de santé. Les auteurs de ces rapports reconnaissent que la montée en puissance du financement de l'aide et la réalisation des objectifs en matière de santé associés aux objectifs de développement durable nécessiteront en définitive une augmentation des dépenses publiques de santé qui devront être financées par des réformes fiscales. Ils présentent des recommandations fiscales détaillées pour aider les pays à améliorer la conception de leurs régimes fiscaux, en mettant l'accent sur les taxes de santé. Ces recommandations portent notamment sur la conception des régimes de cotisations de sécurité sociale et l'augmentation des recettes provenant des impôts ayant un lien avec la santé (droits d'accise sur le tabac, par exemple).

Voir <https://oe.cd/financement-durable-sante-blog>

Publications clés

- *Statistiques des recettes publiques 2021 et éditions régionales*
- *Les impôts sur les salaires 2021*
- *Réforme des politiques fiscales (2021)*
- *Fiscalité des monnaies virtuelles : Panorama des traitements fiscaux et des sujets émergents de politique fiscale (2020)*

Conseils stratégiques individualisés – Exemples récents :

- *Impôt sur les successions dans les pays de l'OCDE (2021)*
- *La fiscalité et la philanthropie (2020)*
- *Réformer la Fiscalité pour assurer un financement durable de la santé: Côte d'Ivoire (2020) ; Maroc (2020)*
- *Tax Expenditures and Corrective Taxes in Chile (2020)*
- *Tax Policy Reviews: Costa Rica (2017) and Slovenia (2018)*

www.oecd.org/fr/fiscalite/politiques-fiscales/

www.oecd.org/fr/fiscalite/politiques-fiscales/tax-database/





Projecteur sur la fiscalité environnementale

La sensibilisation des citoyens aux effets du changement climatique progresse à travers le monde, et la lutte contre la pollution est désormais l'une des priorités des pays. L'OCDE a élaboré un ensemble complet d'analyses et de données pour favoriser une meilleure utilisation des instruments fiscaux à l'appui des objectifs environnementaux. Une fiscalité environnementale efficace permet d'assurer un traitement fiscal équilibré de l'énergie et des autres facteurs de pollution, en fonction de leurs effets sur l'environnement, afin d'ouvrir la voie à des choix de production et de consommation moins polluants. Parce qu'elles permettent de mobiliser des recettes, les taxes liées à l'environnement peuvent également contribuer à l'instauration d'une politique fiscale au service de la croissance.

Les travaux du CTPA sur la tarification du carbone enrichissent le débat mondial sur la réduction des émissions de carbone, et notamment les débats annuels de la COP. Ils fournissent aux responsables politiques les données les plus exhaustives et systématiques sur les taux effectifs d'imposition du carbone au regard des émissions de CO₂ issues de la consommation d'énergie. Ces taux effectifs correspondent à la somme des taxes sur le carbone, des droits d'accise sur la consommation d'énergie et de la valeur des permis d'émission négociables, exprimés en euros par tonne d'émissions de CO₂.

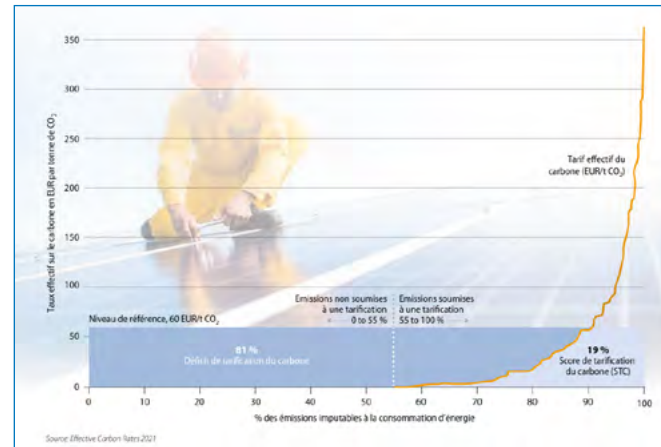
Les conclusions de nos rapports sur les *Taux effectifs sur le carbone* sont marquantes : dans les 42 pays de l'OCDE et du G20 étudiés, 46 % des émissions de carbone issues de la consommation d'énergie ne sont soumis à aucune imposition effective sur le carbone, et seulement 12 % de ces émissions font l'objet d'un taux au moins égal à 30 EUR la tonne. Par conséquent, le prix fixé pour 88 % des émissions de CO₂ est inférieur à l'estimation basse des coûts de ces émissions pour la société, à savoir 30 EUR la tonne. L'écart entre les prix réels et l'estimation très prudente (30 EUR/tonne) du coût climatique des émissions de CO₂ est d'environ 76,5 %.

Le Rapport *Taxer la consommation d'énergie* 2019 fournit des informations plus détaillées sur la fiscalité de l'énergie, et fait état de taux d'imposition particulièrement faibles sur certains combustibles, y compris le charbon. Ces analyses s'appuient sur la base de données *Taxer la consommation d'énergie* de l'OCDE. Cette série de données sans équivalent permet de comparer la portée et l'importance des taxes spécifiques sur la consommation d'énergie appliquées dans 42 économies de l'OCDE et du G20, qui, considérées dans leur ensemble, représentent 80 % de la consommation énergétique mondiale et des émissions de CO₂ qui y sont associées. Ce rapport montre que 70 % de l'ensemble des émissions de CO₂ échappent à toute taxation, et que 85 % des émissions de CO₂ liées à l'énergie ont lieu en dehors du secteur routier. De plus, le rapport *Taxer la consommation d'énergie au service du développement durable*, publié en 2021, montre que 15 pays en développement et émergents

pourraient, en moyenne, générer des recettes équivalentes à 1 % du PIB si elles appliquaient un taux d'imposition de 30 EUR par tonne de CO₂ aux énergies fossiles.

Nos travaux relatifs aux effets redistributifs et à l'incidence sur le coût de l'énergie d'un relèvement de la fiscalité de l'énergie ont montré de façon empirique que les retombées négatives sont plus limitées que ce qui est généralement admis, et peuvent être compensées par des transferts qui nécessitent de mobiliser seulement une partie des recettes ainsi recouvrées. En moyenne, l'augmentation des prix de l'énergie découlant

Le score de tarification du carbone, 2018



de la tarification du carbone n'a, à ce jour, pas eu d'impact mesurable sur la compétitivité en général.

La fiscalité dans son ensemble n'est pas toujours en phase avec les objectifs environnementaux. Des analyses ont ainsi été récemment menées pour comprendre dans quelles circonstances les régimes d'imposition des bénéfices des sociétés encouragent ou découragent l'adoption de technologies de production d'électricité bas carbone.

Enfin, la lutte contre le changement climatique par le biais de la politique fiscale constituera un aspect essentiel de l'effort de reprise consécutif à la crise du COVID-19.

Publications clés

- *Taux effectifs sur le carbone 2021*
- *Taxer la consommation d'énergie au service du développement durable : Opportunités de réforme de la fiscalité et des subventions énergétiques dans certaines économies en développement et émergentes (2021)*
- *Green budgeting and tax policy tools to support a green recovery (2020)*
- *Taxer la consommation d'énergie (2019)*
- *Environmental Fiscal Reform: Progress, Prospects and Pitfalls (2017)*
- *The impact of energy taxes on the affordability of domestic energy (2017)*

www.oecd.org/fr/fiscalite/tax-and-environment.htm



Réseau sur le fédéralisme budgétaire

Le Réseau de l'OCDE sur les relations budgétaires entre les différents niveaux d'administration a été créé en 2004 autour de deux grands objectifs :

- Fournir aux pays les données analytiques et statistiques pour étayer leurs décisions sur l'organisation des relations financières entre les différents acteurs de l'administration au niveau central, régional et local ;
- Organiser des séminaires et des réunions d'experts afin de faciliter le partage des meilleures pratiques et des tendances émergentes.

Ce réseau est le fruit de la collaboration, au sein de l'OCDE, entre le Centre de politique et d'administration fiscales (CTPA, selon l'acronyme anglais), le Département des Affaires économiques (ECO, selon l'acronyme anglais), la Direction de la gouvernance publique et du développement territorial (GOV, selon l'acronyme anglais), et le Centre pour l'entrepreneuriat, les PME, les régions et les villes (CFE, selon l'acronyme anglais). L'approche pluridisciplinaire adoptée permet d'envisager la réforme des politiques publiques selon une vision globale et multidimensionnelle.

Travaux du Réseau sur le fédéralisme budgétaire

Les travaux concernent trois grands domaines : (i) fiscalité infranationale ; (ii) décentralisation des dépenses publiques et transferts inter administrations ; (iii) gestion macroéconomique, règles budgétaires et assainissement des finances publiques.

Le Réseau, qui regroupe des représentants de 16 pays, a constitué une base de données complète consacrée à la décentralisation budgétaire, qui décrit les relations budgétaires et financières entre les différents acteurs de l'administration au niveau central, régional et local.



Publications clés

- *Ageing and Fiscal Challenges across Levels of Government (2020)*
- *Digitalisation challenges and opportunities for subnational governments (2020)*
- *Base de données de l'OCDE sur la décentralisation budgétaire*
<http://www.oecd.org/fr/fiscalite/federalisme/>



Impôts sur la consommation

Les travaux du CTPA en matière de fiscalité sur la consommation sont utilisés par les pays membres et non membres de l'OCDE pour concevoir et appliquer les régimes de taxes sur la valeur ajoutée, de taxes sur les produits et services (TVA/TPS), ainsi que les droits d'accise. En 2016, nous avons publié les *Principes directeurs internationaux pour la TVA/TPS*, qui présentent un ensemble internationalement reconnu de normes pour l'application de la TVA/TPS dans le contexte du commerce international, en portant une attention particulière aux échanges de services et de biens incorporels. Ces principes contiennent des règles et mécanismes recommandés pour le recouvrement de la TVA/TPS sur le commerce numérique, qui ont été mises en place par 69 pays dans le monde, dont l'ensemble (36) des pays membres de l'OCDE qui appliquent un

régime de TVA/TPS. De très nombreux autres pays appliquent ces normes ou envisagent de le faire. Ces réformes ont déjà généré d'importantes recettes de TVA/TPS et ont réduit les distorsions concurrentielles entre vendeurs en ligne et entreprises traditionnelles. Ceci est devenu encore plus important depuis le début de la pandémie COVID-19 qui a entraîné une flambée des achats en ligne et une hausse de la demande de produits numériques et de services en ligne.

L'OCDE poursuit ses travaux afin d'aider les pays en développement à mettre en œuvre les solutions préconisées pour le recouvrement de la TVA sur les échanges numériques. Une boîte à outils pratique numérique de portée régionale, qui fournira des orientations concrètes détaillées pour la mise en œuvre des normes en matière de TVA dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, sera publié au deuxième trimestre 2021, en coopération avec le Groupe de la Banque mondiale (GBM), la Banque interaméricaine de développement (BID) et le Centre interaméricain d'administration fiscale (CIAT). Le lancement de boîtes à outils similaires est prévu au second semestre 2021 pour la région Asie-Pacifique (avec le concours du GBM et de la Banque asiatique de développement (BAD) ainsi que pour l'Afrique (avec le concours du GBM et de l'ATAF). Un



programme d'aide bilatérale a en outre été lancé en 2020 pour répondre à la demande croissante d'initiatives bilatérales de renforcement des capacités en matière de TVA émanant de pays en développement.

Nos travaux englobent également la production de données exhaustives et comparables, ainsi que la fourniture de conseils individualisés aux pays concernant la conception et l'application des impôts sur la consommation.

Principes directeurs internationaux pour la TVA/TPS

Les Principes directeurs internationaux de l'OCDE pour la TVA/TPS ont été élaborés autour d'un triple objectif :

- soutenir la neutralité de la TVA/TPS dans le commerce international ;
- réduire au minimum les risques de double imposition et de non-imposition non intentionnelle résultant de l'application non coordonnée de la TVA/TPS au commerce international ;
- assurer la perception effective de la TVA/TPS sur le commerce transfrontalier de services et d'actifs incorporels, y compris sur les ventes transfrontalières de commerce électronique aux consommateurs privés (B2C), conformément au principe de destination.

Ces principes ont été complétés par un rapport intitulé *Mécanismes pour la collecte effective de la TVA/TPS* (publié en 2017), visant à faciliter la mise en œuvre de régimes efficaces pour la collecte de la TVA/TPS en particulier sur les opérations de vente en ligne effectuées par des fournisseurs étrangers. En 2019, nous avons publié un rapport détaillé sur *Le rôle des plateformes numériques dans la collecte de la TVA/TPS sur les ventes en ligne*, qui fournit des orientations concrètes pour l'application effective de TVA/TPS sur les places de marché électroniques et autres plateformes numériques. Un rapport contenant des instructions complètes sur le régime de TVA applicable à l'économie du partage, y compris sur le rôle des plateformes, pour faciliter le respect des obligations en matière de TVA, sera publié en 2021.

Forum mondial sur la TVA

Le Forum mondial de l'OCDE sur la TVA, créé en 2012, représente une plateforme unique pour la tenue d'un dialogue mondial sur la conception et le fonctionnement des régimes de TVA/TPS. Il offre la possibilité aux participants venus du monde entier, y compris de nombreux pays en développement, de mettre en commun leur point de vue et leur expérience et d'élaborer des solutions consensuelles sur différents aspects de la conception et de l'application de la TVA, notamment dans le contexte de la transition numérique de l'économie mondiale. Ils peuvent notamment identifier les approches de bonne pratique à suivre aux fins de la mise en application effective des principes de

l'OCDE applicables à la collecte de la TVA sur les ventes en ligne de biens, de services et de produits numériques.

Tendances des impôts sur la consommation

Cette publication biennale présente des données comparatives internationales relatives aux impôts sur la consommation dans les pays membres de l'OCDE. Elle présente et illustre les principales tendances en matière de recettes et d'action

publique, en particulier en ce qui concerne la TVA/TPS et les droits d'accise, et documente les nombreuses différences qui existent en matière d'assiette, de taux et de règles d'application, tout en soulignant les caractéristiques qui sous-tendent leur évolution. Elle présente également une estimation du ratio des recettes de TVA (RRT) dans les pays de l'OCDE, qui permet d'évaluer la part des recettes fiscales non recouvrées par chaque pays sous l'effet conjoint des exonérations, des taux réduits et des pratiques de fraude.



Publications clés

- Boîtes à outils numériques sur la TVA pour l'Amérique latine et dans les Caraïbes (2021) ; pour l'Asie du Sud-Est (2021) ; et pour l'Afrique (2022)
- L'impact de la croissance de l'économie du partage/à la demande sur la politique et l'administration de la TVA/TPS
- Tendances des impôts sur la consommation (2020)
- Recettes issues des impôts sur la consommation à l'ère du COVID-19 : les enseignements de la crise financière mondiale de 2008 (2020)
- Le rôle des plateformes numériques dans la collecte de la TVA/TPS sur les ventes en ligne (2019)
- Simplified registration and collection mechanisms for taxpayers that are not located in the jurisdiction of taxation: A review and assessment (2018)
- Mécanismes pour la collecte effective de la TVA/TPS (2017)
- Principes directeurs internationaux pour la TVA/TPS (2017)

www.oecd.org/fr/fiscalite/consommation/



Qui nous sommes et ce que nous faisons

Le [Comité des affaires fiscales \(CAF\)](#) a dans un premier temps assuré l'élaboration du Modèle de convention fiscale de l'OCDE, avant d'étendre progressivement la portée de ses travaux, qui vont de l'analyse des enjeux de la fiscalité internationale et des lignes d'évolution des politiques fiscales, au recensement des pratiques exemplaires au sein des administrations fiscales. Ces travaux sont conduits par différents groupes de travail techniques, forums et groupes de réflexion du CAF, et couvrent un vaste ensemble de problématiques fiscales nationales et internationales, en matière d'imposition directe ou indirecte, et conduisent à la publication de normes, de principes directeurs et de recueils des meilleures pratiques qui sont mises en œuvre à travers le monde entier.

Les travaux du CAF sont structurés autour des huit grands principes suivants :

- ▶ [Éliminer la double imposition internationale des revenus et des capitaux sans créer de possibilités de non-imposition](#) en appliquant les principes fondamentaux exposés dans le [Modèle de Convention fiscale de l'OCDE](#) ;
- ▶ [Recueillir les données appropriées pour établir les publications périodiques du CAF sur les statistiques et les politiques fiscales et contribuer activement à l'analyse des politiques fiscales](#) en évaluant leurs effets sur la performance économique et le bien-être social ;
- ▶ [Éliminer la double imposition en assurant la primauté du principe de pleine concurrence](#), tel qu'énoncé dans les [Principes de l'OCDE applicables en matière de prix de transfert à l'intention des entreprises multinationales et des administrations fiscales](#) lors de la fixation des prix de transfert entre entreprises associées ;
- ▶ Lutter contre [l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices \(BEPS\)](#) conformément au paquet BEPS et aux travaux conduits par le Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS ;
- ▶ Proposer une assistance administrative en matière fiscale, notamment au travers de [l'échange de renseignements](#), conformément aux normes internationales sur l'échange de renseignements et sur l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale ;

- ▶ Réduire l'incertitude et les risques de double imposition et de non-imposition involontaire lors de l'application de la taxe sur la valeur ajoutée/taxe sur les produits et services dans un contexte international, en s'appuyant sur les Recommandations du Conseil de 2016, qui énonce les Principes directeurs internationaux pour l'application de la TVA/TPS pour la conception et l'application de ces taxes ;
- ▶ Lutter contre la délinquance fiscale et les autres infractions financières, conformément à la Recommandation du Conseil de 2009, à la Recommandation du Conseil de 2010 et aux dix principes applicables en matière de lutte contre la délinquance fiscale (*Ten Global Principles in Fighting Tax Crime*) ;
- ▶ S'engager à fournir des données appropriées dans le cadre de l'enquête internationale sur les administrations fiscales aux fins de la publication de la série *Tax Administration Comparative Information*.

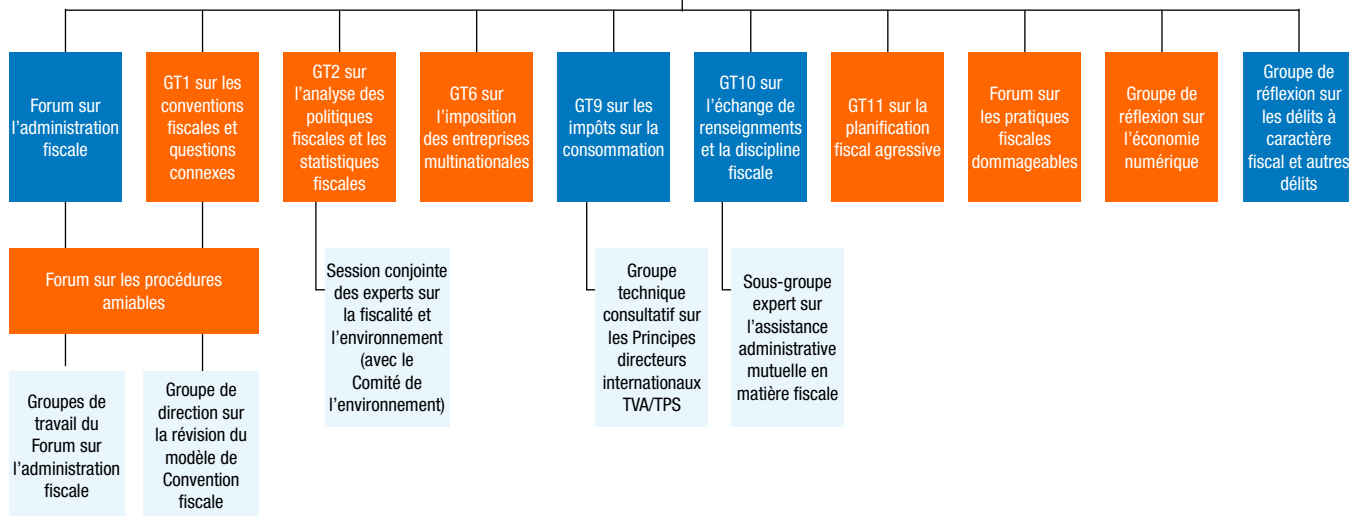
Organisation du Comité des affaires fiscales

Le CAF s'est radicalement transformé au fil du temps. Il se compose des 139 membres du Cadre inclusif pour la mise en œuvre du projet BEPS (en mars 2021), qui participent sur un pied d'égalité à l'ensemble des travaux du Comité des affaires fiscales et de ses organes subsidiaires consacrés à la lutte contre l'érosion des bases d'imposition et les transferts de bénéfices. Ces membres regroupent la totalité des pays de l'OCDE et du G20, ainsi qu'un nombre croissant d'autres pays et juridictions. Par ailleurs, plusieurs pays non membres de l'OCDE prennent part à d'autres travaux du CAF ou de ses organes subsidiaires qui ne sont pas liés au projet BEPS, en qualité de pays associés, participants ou invités. Vous pouvez retrouver toutes ces informations en ligne en consultant le Livre des organes de l'OCDE : <https://oecdgroups.oecd.org/default.aspx/>.



COMITÉ DES AFFAIRES FISCALES / CADRE INCLUSIF SUR LE BEPS

Bureau du CAF / Groupe de pilotage



■ Organes subsidiaires du CFA *stricto sensu*

■ Organes subsidiaires du CAF et du Cadre inclusif sur le BEPS

Autres programmes

Réseau OCDE sur les relations budgétaires entre les différents niveaux d'administration

Groupe de travail sur la fiscalité et le développement

Forum mondial sur la TVA

Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales

Groupe de pilotage

Comité d'examen par les pairs

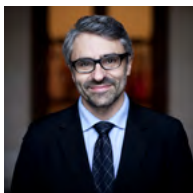
Groupe de travail sur l'échange automatique de renseignements

L'équipe

Le Centre de politique et d'administration fiscales (CTPA) regroupe quelque 200 fonctionnaires internationaux au sein d'une équipe de travail multiculturelle et pluridisciplinaire, comptant des économistes, des experts en droit fiscal, des analystes politiques, des statisticiens ainsi que des personnels administratifs.

L'équipe de direction du CTPA est composée comme suit :

▶ Bureau du Directeur



Pascal Saint-Amans

Directeur

pascal.saint-amans@oecd.org

+33 1 45 24 91 08

 @PSaintAmans

 /pascal-saint-amans/



Grace Perez-Navarro

Directrice adjointe

grace.perez-navarro@oecd.org

+33 1 45 24 18 80

 @GPerezinParis

 /grace-perez-navarro-42927a45/

▶ Coopération internationale et administration fiscale



Achim Pross

Chef de division

achim.pross@oecd.org

+33 1 45 24 98 92

 /achim-pross-792292

▶ Politiques fiscales et statistiques



David Bradbury

Chef de division

david.bradbury@oecd.org

+33 1 45 24 15 97

 @DBradbury1021

 /david-bradbury-56096a81/

▶ **Conventions fiscales, prix de transfert et transactions financières**



Matthew Andrew

Conseiller principal

matt.andrew@oecd.org

+33 1 85 55 45 78

[in /matthew-andrew-92199855/](https://www.linkedin.com/in/matthew-andrew-92199855/)

▶ **Relations internationales et développement**



Ben Dickinson

Chef de division

ben.dickinson@oecd.org

+33 1 45 24 15 29

▶ **Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales**



Zayda Manatta

Chef du Secrétariat

zayda.manatta@oecd.org

+33 1 45 24 82 29

[in /zayda-manatta-a7b73a124/](https://www.linkedin.com/in/zayda-manatta-a7b73a124/)

Instruments juridiques et publications phares



- ▶ Modèle de Convention fiscale de l'OCDE
- ▶ Principes de l'OCDE applicables en matière de prix de transfert
- ▶ Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales : Rapport d'examen par les pairs sur l'échange de renseignements sur demande et l'échange automatique de renseignements
- ▶ Projet OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices : Rapports d'examen par les pairs
- ▶ Projet OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices : les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie, *Rapport sur le Blueprint des Piliers Un et Deux*
- ▶ Les réponses de politiques fiscale et budgétaire à la crise du coronavirus
- ▶ Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale
- ▶ Principes directeurs internationaux de l'OCDE pour la TVA/TPS
- ▶ Statistiques des recettes publiques dans les pays de l'OCDE, en Amérique latine et Caraïbes, en Asie et le Pacifique, et en Afrique
- ▶ Administration fiscale
- ▶ Taux effectifs sur le carbone
- ▶ Taxer la consommation d'énergie
- ▶ Réformes des politiques fiscales
- ▶ Les 10 principes applicables en matière de lutte contre la délinquance fiscale
- ▶ Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale
- ▶ Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices

Documents de travail sur la fiscalité

Cette série a vocation à diffuser auprès d'un public plus large une sélection d'études consacrées à différentes questions relatives aux politiques fiscales (*principalement disponible en anglais*).

<http://oe.cd/tax-working-papers>

Liens rapides

- ▶ Échange automatique de renseignements : www.oecd.org/tax/automatic-exchange/
- ▶ Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices : www.oecd.org/fr/fiscalite/beps/
- ▶ Impôts sur la consommation : www.oecd.org/fr/fiscalite/consommation/
- ▶ Forum sur l'administration fiscale : www.oecd.org/tax/forum-on-tax-administration/
- ▶ Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales : www.oecd.org/tax/transparency/
- ▶ Réseau sur le fédéralisme financier : www.oecd.org/fr/fiscalite/federalisme/
- ▶ Fiscalité et délinquance : www.oecd.org/fr/fiscalite/delits/
- ▶ Fiscalité et développement : www.oecd.org/fr/fiscalite/fiscalite-internationale/la-fiscalite-et-le-developpement.htm
- ▶ Fiscalité et environnement : www.oecd.org/fr/fiscalite/tax-and-environment.htm
- ▶ Analyses des politiques fiscales et statistiques : www.oecd.org/fr/fiscalite/politiques-fiscales/
- ▶ Base de données fiscales : www.oecd.org/fr/fiscalite/politiques-fiscales/tax-database.htm
- ▶ Conventions fiscales : www.oecd.org/fr/fiscalite/conventions/
- ▶ Prix de transfert : www.oecd.org/fr/fiscalite/prix-de-transfert/
- ▶ Inspecteurs des impôts sans frontières : www.tiwb.org/fr/

- ▶ Instruments juridiques de l'OCDE : <http://webnet.oecd.org/oecdacts/>
- ▶ Réponses proposées par l'OCDE à la crise du COVID-19 : <http://www.oecd.org/coronavirus/fr>

... et bien plus d'informations encore sur : www.oecd.org/fr/fiscalite/

Plus d'informations sur les travaux de l'OCDE liés à la fiscalité

▶ Contact

Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE
2, rue André Pascal
75775 Paris Cedex 16
FRANCE
ctp.contact@oecd.org

▶ Notre site internet

www.oecd.org/fr/fiscalite/

▶ Abonnez-vous à notre newsletter

www.oecd.org/fr/ctp/actualites-fiscales.htm

▶ Participez à nos webinaires *OECD Tax Talks*

<https://oe.cd/taxtalks>

▶ Suivez-nous sur Twitter

 @OECDtax

▶ Découvrez nos publications en ligne

www.oecd-ilibrary.org/fr/fiscalite/livres

▶ Téléchargez nos documents de travail

<http://oe.cd/tax-working-papers>

<http://oe.cd/fiscal-federalism-working-papers>

Nous offrons des opportunités valorisantes et enrichissantes aux personnes issues d'horizons professionnels divers, et notamment aux économistes, juristes et spécialistes de la fiscalité. Consultez nos offres d'emploi à l'adresse www.oecd.org/fr/carrieres/

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Crédits photos: © Shutterstock.com sauf les pages 5, 70 et 71 © OCDE

CENTRE DE POLITIQUE ET D'ADMINISTRATION FISCALES

 www.oecd.org/fr/fiscalite/

 @OECDtax

 ctp.contact@oecd.org

